

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 septembre 2012.

I - Pôle Ressources

Finances

1.1 - Rapport commun :

Exercice 2012 - décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire :

- budget principal ;
- budget assainissement ;
- vote des subventions.

Direction des Ressources Humaines

1.2 - Personnel communal : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Recensement rénové de la population - année 2013 – recrutement et rémunération des agents recenseurs.

2.2 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Actions Familiales et Sociales

2.3 - Convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches collectives Verdun, Bonnin, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la crèche familiale et les haltes-garderies Aigle et Joffre.

Logement

2.4 - Fixation des tarifs pour l'intervention de personnels ou de véhicules communaux pour le compte de tiers.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - ZAC des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004 :

- abrogation de la délibération n° DE-090312-025 en date du 09 mars 2012 relative à l'avenant n° 6 de résiliation de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe ;
- approbation du protocole d'accord en vue de la résolution de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004, pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et ses annexes ;
- autorisation de signer.

IV - Divers

4.1 - Vœu relatif à la fermeture du Centre d'Assurance Maladie de La Garenne-Colombes.

4.2 - Décisions.

4.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 21 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Tout d'abord, les délégations de vote : M^{me} Vaussoué donne délégation à M. Butet, M. Citerne à M^{me} Vingerling, M^{me} Kalfon à M. Graux, M. Ballin à M. Barraquand, M^{lle} Haberah à M. Zacaropoulos et M^{lle} Bachelet à M. Gizardin.

(Intervention hors procès-verbal.)

M. Dubois est candidat au poste de secrétaire de séance.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non.)

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 septembre 2012.

M. le Maire

Le premier point est le PV de la dernière séance.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé, bonsoir.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Lors de notre séance du 26 septembre dernier, je crois que, Monsieur le Maire, et c'était vous, parce que nous n'avons pas, malheureusement, le compte rendu intégral de cette séance comme d'habitude – je ne sais pas pourquoi, cette fois-ci, nous ne l'avons pas en séance –, mais je me souviens que vous vous étiez permis d'attaquer le président non garennois d'une association en disant : de quoi se mêlait-il, puisqu'il n'habite pas La Garenne-Colombes et qu'il fait, *a priori*, des recours.

J'ai été un peu étonné de votre affirmation, et donc, je me suis renseigné, évidemment, pour savoir la « vérité vraie », si on peut dire, par rapport à cette situation. Je constate que ce n'est pas le cas, que ce président n'est plus président de cette association depuis le début de l'année 2011, donc il faut rectifier vos propos et ce mensonge que vous avez indiqué à l'ensemble des collègues du Conseil Municipal et au public qui était présent lors de cette séance-là, vos propos sont faux, il n'est plus président, c'est un Garennois qui est président de cette association.

Je souhaiterais donc que vous ne mettiez pas en pâture, comme vous avez l'habitude, aussi bien en séance publique du Conseil Municipal que sur le bulletin municipal, les Garennois ou même des non Garennois, quand, en plus, évidemment, ce n'est pas la vérité. Pour montrer notre désapprobation sur de tels comportements et sur de tels propos, nous n'approuverons pas le compte rendu de ce Conseil Municipal.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autre remarque ?

Je vous répondrai très brièvement, Monsieur Macé, en vous disant que, premièrement, j'entends vos diatribes moralisatrices habituelles. Ce que j'ai dit à l'époque – je crois me souvenir, il faudra le vérifier –, c'est que le président de l'association qui avait fait un recours était effectivement non Garennois et je vous confirme que quand l'association a fait un recours, le président était bien non Garennois. Peut-être a-t-il changé, mais aujourd'hui, celui qui a fait un recours était bien un président non Garennois.

« *Nobody's perfect* », mais, en soi, je rassure tout le monde, ce n'est pas une tare de n'être pas Garennois, simplement un fait que j'observais, donc il n'y a pas mise en pâture, ce n'est qu'un fait que je ne commentais, rien, en tout cas, qui nécessite une telle polémique ce soir.

Monsieur Macé, je vous en prie, allez-y.

M. Macé

Merci pour votre intervention.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Macé

Vous parlez de quel recours ?

M. le Maire

Le recours SEM CPA. Non ?

M. Macé

À ma connaissance, sur les cinq Garennois qui ont déposé ce recours, le président de l'époque...

M. le Maire

Écoutez, il faudra que je vérifie.

M. Macé

... ne fait pas partie de ces cinq personnes, donc comment pouvez-vous vous permettre de dire que cette personne faisait partie des cinq Garennoises et Garennois qui ont fait...

M. le Maire

Pardon, vous avez raison, le recours, c'est le recours parking. On s'y perd !

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas pour cela...

M. Macé

Je ne m'énerve pas du tout, mais...

M. le Maire

La réalité, c'est qu'il était non Garennois et il a déposé un recours ; il faut quand même... J'ai le droit de dire la vérité, à savoir qu'il y a une association, qui était présidée par un non Garennois, qui a fait un recours, qui a nourri la vie municipale de recours. Ce n'est pas scandaleux, mais c'est un fait ! Cela gêne, mais ce n'est pas grave.

Oui, Monsieur Macé ? On ne va pas y passer la soirée !

M. Macé

Est-ce que vous considérez qu'au niveau des associations garennoises, elles ne doivent être présidées que par des Garennois ? Est-ce que c'est cette règle-là ? Est-ce que c'est cette règle-là que vous imposez aux uns et aux autres ?

M. le Maire

Laissez-moi, je vais vous répondre !

M. Macé

Quand on dit quelque chose, vous voyez, il ne faut pas être parti pris. Si vous considérez que dans d'autres associations, il peut y avoir un président non garennois, et je dirai que c'est normal, ne venez pas critiquer que cette association était, à un moment donné, présidée par un non-Garennois ! Ne venez pas vous plaindre, mais ne venez pas mettre cela en avant comme argument...

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, pour cet intéressant dialogue.

M. Macé

... qui est un argument que vous contestez, parce que pour les autres associations, vous considérez qu'il peut y avoir un président non garennois.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Macé

Vous êtes une nouvelle fois en contradiction avec vous-même !

M. le Maire

Écoutez, Monsieur Macé... Calmez-vous ! Vous avez bouffé du lion ce soir ?

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, vous connaissez la liberté d'expression ?

M. Macé

Ça y est, maintenant la sœur s'y met !

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Si vous me permettez, écoutez, Monsieur Macé, on vous a écouté, vous faites votre numéro, comme d'habitude, il n'y a aucune difficulté.

(Intervention hors micro de M. Macé.)

Non, Monsieur Macé, laissez-moi parler ! Il n'y a pas que vous ! Monsieur Macé, il n'y a pas que vous, laissez-moi parler s'il vous plaît !

Vous avez fait votre numéro, on vous a laissé faire. J'ai simplement dit il y a un mois une chose très simple, c'est qu'il y a une association qui est présidée par un non Garennois qui fait des recours contre la politique municipale. Après, on en tire les conséquences que l'on veut, c'est un fait, point ! Ce n'est pas bien, ce n'est pas mal, c'est un fait, un point c'est tout !

Maintenant, c'est toujours pareil, quand vous prenez la parole, vous avez le droit de tout dire, on n'a pas le droit de vous couper. Quand quelqu'un prend la parole, un conseiller municipal membre de cette assemblée, j'entends quoi ? « *C'est la sœur* ». Attendez, c'est honteux !

M^{me} Juvin-Marleix est maire-adjoint de La Garenne-Colombes, elle a été élue par les électeurs, elle a été mieux élue par les électeurs que vous.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Vous n'avez pas levé le doigt, je suis désolé, une voix contre !

Le point suivant ?

I - Pôle Ressources

Finances

- 1.1 - Rapport commun :**
Exercice 2012 - décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire :
- budget principal ;
 - budget assainissement ;
 - vote des subventions.

M. le Maire

M. Ballin, qui ne peut malheureusement pas être là, vous prie de l'excuser.

Vous avez reçu ce budget supplémentaire, dont les grandes masses vous ont été présentées en commission des finances. Je rappellerai donc brièvement les éléments clefs.

Il s'agit d'un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 25 928 000 euros, somme importante, principalement du fait de l'intégration d'un certain nombre d'opérations importantes dans le budget communal, l'intégration des 16 millions d'euros qui vont nous être versés par la SEM 92.

25 928 000 en dépenses, 9 860 000 euros en recettes, un équilibre à 16 068 000 euros, qui est un emprunt. Ce budget supplémentaire nous permettra de boucler l'année budgétaire 2012.

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Le budget supplémentaire que vous nous présentez ce soir est le résultat – vous ne serez, comme d'habitude, certainement pas satisfait de mon intervention – de la politique municipale que vous menez.

Nous allons prendre plusieurs points...

M. le Maire

Par définition...

M. Macé

... dans le document qui nous est présenté.

Premièrement, et nous l'avions dénoncé à l'époque, vous inscrivez une somme de 100 000 euros pour la mise en place de la cotisation aux Assedic en ce qui concerne le non-renouvellement des contrats des agents non titulaires. Nous allons assister, sur un exercice budgétaire, au doublement de cette somme, qui va donc s'ajouter au paiement de l'allocation pour perte d'emploi, comme si la Ville de La Garenne-Colombes avait les moyens de dépenser 400 000 euros pour cette affaire-là ; premier acte de mauvaise gestion ce soir et, j'allais dire, une nouvelle fois, vous gérez les deniers publics d'une façon très surprenante, mais comme ce ne sont pas les vôtres, évidemment, vous dépensez sans compter, parce que vous estimez que les Garennois sont là pour payer, ce qui est d'ailleurs prouvé par l'augmentation ininterrompue des impôts locaux.

Deuxième dépense que vous nous proposez ce soir, premièrement, une somme de 138 600 euros d'honoraires pour tenter de colmater la brèche qui est, jour après jour, de plus en plus évidente en ce qui concerne la fameuse gestion – certainement que vous allez nous la qualifier tout à l'heure de très bonne gestion – de la ZAC des Champs-Philippe. Vous dépensez une nouvelle fois cette somme, comme il nous a été expliqué en commission des finances lundi dernier, tout d'abord, 80 000 euros pour un expert-comptable, pour arrêter les comptes avec la SEM 92, 25 000 euros de consultation d'un professeur de droit public, et le reste en honoraires divers. Cette somme vient évidemment s'ajouter à ce que vous avez déjà dépensé depuis le début de l'année.

Prenons quelques exemples : 12 000 euros d'honoraires conseil, toujours sur la même opération, 4 800 euros, toujours sur la même opération, de frais d'honoraires d'avocat, 1 600 euros de frais d'avocat, 3 000 euros encore de frais d'avocat, 1 090 euros de consultation, 6 000 euros sur cette opération en ce qui concerne le recours dont nous avons parlé tout à l'heure, entre autres, où vous vous étiez d'ailleurs trompé par rapport aux personnes qui ont attaqué cette disposition, 14 500 euros de dépenses d'avocat supplémentaires sur cette opération... Je continue, parce que la liste est loin d'être terminée : 1 337 euros de recours, encore, 3 592 euros encore de frais d'avocat... Je tourne les pages, parce que ce n'est pas terminé, évidemment : 12 000 euros de frais d'avocat, toujours en ce qui concerne cette affaire, 1 483 euros, toujours de frais d'avocat, et 1 600 euros, pour terminer, d'un avocat fiscaliste, qui m'a été indiqué à cette commission des finances.

Voici ce que vous nous proposez ce soir en termes de dépenses pour faire face au résultat que nous connaissons tous du jugement du tribunal administratif de Pontoise du 22 juin dernier, qui annule la convention publique d'aménagement avec la SEM 92 pour, en particulier, non-respect des procédures de mise en concurrence.

En ce qui concerne l'investissement, maintenant, qu'est-ce que vous nous proposez ce soir ? Quelque chose, d'ailleurs, qui est surprenant. Vous nous proposez, tout d'abord, de dépenser 16 millions d'euros – j'attends d'ailleurs toujours le détail que j'avais demandé en commission des finances – pour des opérations de voirie, *a priori*, inconnues, parce que jusqu'à ce soir, il est 21 heures 15, si je ne m'abuse, je n'ai toujours pas les éléments que j'ai demandés il y a 48 heures. Faudrait-il croire que ce montant très précis, 16 052 926, qui est calculé à l'euro près... Je ne sais pas d'où il sort et les personnes à qui j'ai demandé n'ont pas été, à la différence de ce qu'elles m'avaient dit qu'elles m'enverraient le document, en capacité de me l'envoyer, donc je n'interroge sur la nature même des 16 052 926 euros que vous nous proposez d'inscrire ; nous n'avons aucun détail ce soir.

Pour financer ces dépenses, vous nous proposez quelque chose qui est pourtant, pour vous, impossible à faire au niveau d'une collectivité locale, c'est-à-dire un emprunt. Vous n'arrêtez pas de nous donner des leçons de gestion municipale en disant que la Ville de La Garenne-Colombes est peu endettée et que l'opposition – je ne sais pas d'où vous sortez cela, d'ailleurs – voulait absolument que l'on emprunte à tout va.

Et vous, qu'est-ce que vous proposez ce soir, mes chers collègues ? J'espère qu'on vous l'a présenté quand on vous a présenté l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Vous proposez d'inscrire un emprunt de 15 500 000 euros, donc un peu contradictoire par rapport à vos grands discours moralisateurs sur la bonne gestion de La Garenne-Colombes sur ce domaine.

Voici ce que vous nous proposez ce soir, c'est-à-dire un emprunt pour faire face à ces premières dépenses ; j'imagine bien, mais on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure sur la délibération en ce qui concerne la ZAC des Champs-Philippe, que nous sommes loin d'arriver au seul emprunt que vous allez nous proposer pour financer cette opération.

Voici le budget supplémentaire que vous nous proposez, qui est le résultat, mais on l'a déjà dit et je me répéterai, parce qu'il le faut, de la gestion de cette opération qui était l'opération phare d'aménagement depuis 2001 et qui aboutit progressivement à une remise en cause de tout ce que vous avez fait d'un point de vue procédure ; c'est peu glorieux pour une majorité municipale.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Des questions ? (*Non.*)

Je vais vous répondre brièvement.

Premièrement, je vous confirme que la Ville de La Garenne-Colombes reste une des villes les moins endettées des Hauts-de-Seine et que nous restons dans la première partie des Villes les moins imposées des Hauts-de-Seine également. Ce n'est sans doute pas du tout lié à notre bonne gestion, c'est sans doute le fait du hasard, le fait du climat, et nous n'y sommes évidemment pour rien.

Deuxième point, l'opération des Champs-Philippe est une opération complexe, qui a été menée depuis plusieurs années avec succès, puisque vous voyez qu'elle avance, aujourd'hui, quand vous vous promenez dans les Champs-Philippe. Quand je dis « les Champs-Philippe », c'est, en réalité, de l'ancien immeuble des Arts martiaux jusqu'aux Champs-Philippe, y compris la place de Belgique, les alentours du tramway que nous prenons en charge – c'est nous qui prenons en charge tout cela –, et tout cela a été pris en charge sans participation de la Ville de La Garenne-Colombes, sauf la participation aux équipements publics qui ne répondaient pas directement aux intérêts de la ZAC, cela intègre, en réalité, un autofinancement total ; c'est cela, la réalité.

Après, on peut toujours gloser, raconter des choses, essayer de noyer le poisson sur des chiffres que personne ne comprend, manifestement, quand j'écoute Monsieur Macé, parce que j'ai l'impression qu'effectivement, il faut reprendre toutes les explications à zéro, mais la réalité est là : nous avons rebâti un quartier entier sans faire peser le coût de ce quartier sur les Garennois ; c'est cela, la vérité.

Alors, ensuite, sur les opérations comptables qui vous sont présentées, M. Macé dit : « Oui, comment, il y a 16 millions de dépenses, et puis vous allez faire un emprunt de 16 millions, c'est énorme ! » C'est extrêmement dommage d'en arriver là, parce que je pensais que tout cela avait été réglé en commission des finances, mais je vais vous le résumer rapidement.

Les 16 millions de dépenses, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une provision qui va correspondre, *grossa modo*, aux opérations suivantes, qui ne sont pas des petites opérations : toute la voirie et les réseaux de la place de Belgique, du boulevard de la République prolongé, du boulevard National, le long du tramway, jusqu'à la rue Jean-Bonal, toutes les voiries et réseaux de l'intérieur des Champs-Philippe, y compris la place marchande, toutes les opérations de voirie et de réseau des Champs-Philippe nord autour de la future Salle des fêtes, plus la reconstruction de Renan, plus la reconstruction de Guest ; voilà à quoi cela correspond, et, évidemment, la construction en cours de la Salle des fêtes.

En réalité, on est sur des budgets qui sont connus de l'opérateur SEM 92 depuis longtemps, qui, tout simplement, vont être transférés à la Ville, puisque la Ville reprend la gestion directe de la ZAC.

Quant à l'emprunt, le fameux emprunt qui va ruiner la Ville de La Garenne-Colombes, d'après ce que j'ai entendu, de 16 millions, que vous dire, si ce n'est qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre, qui ne sera pas tiré, et qui, simplement, ne sera pas tiré, pourquoi, parce que nous allons avoir une recette de cet ordre qui va nous être versée par la SEM 92. Il s'agit simplement, puisque cette somme ne peut pas être versée maintenant, avant le 31 décembre, d'intégrer dans un budget, puisqu'on ne peut présenter un budget qu'en équilibre, le fait de dire que comme on n'a pas encore la somme, on va la recevoir après le 31 décembre, on inscrit budgétairement un emprunt, qui ne sera jamais tiré, puisque le jour où on aura à payer, c'est-à-dire bien après le 31 décembre prochain, nous aurons bénéficié de la rentrée d'argent assez considérable de la SEM 92.

Rien de plus, rien de moins, c'est une Ville, je suis désolé, qui est bien gérée. On a peut-être beaucoup de défauts, mais s'il y a bien une chose que l'on sait faire, c'est bien gérer les choses.

Et permettez-moi de doucement sourire quand vous m'expliquez que vous êtes des vertueux budgétaires ; je ne vais pas faire de raccourci national, on n'est pas là pour faire cela, mais je rappellerai simplement qu'un membre de votre majorité, de votre liste, Monsieur Macé – je pourrai vous retrouver très précisément les mots qu'il a dits à l'époque –, m'a reproché un jour de ne pas être assez audacieux – c'était le mot – avec l'emprunt et l'endettement. C'était avant la crise de 2008 ; maintenant, tout le monde dit que ce n'est pas bien, l'emprunt, mais il se trouve que nous, nous l'avions dit avant. Vous nous demandiez – vous, votre liste, je saurai le sortir au bon moment – d'être plus audacieux avec l'emprunt.

L'audace est sûrement une grande qualité, mais de temps en temps, je me dis que j'ai bien fait de ne pas être trop audacieux et, en tout cas, de suivre vos conseils, qui étaient, en réalité, totalement fous.

Nous ne sommes pas d'accord, vous présentez d'une manière dramatique un budget qui n'est que normal, c'est un budget normal de gens qui font le travail normalement et qui gèrent correctement les fonds publics.

Un quartier entier, Mesdames et Messieurs, qui est refait sans que les Garennois aient eu à le payer ! Deux écoles reconstruites, trois crèches réalisées, toute une voirie, tous les réseaux, une Salle des fêtes, bientôt une mairie annexe peut-être même, tout cela fait à budget constant. À chacun de juger si c'est bien ou mal.

On va passer au vote...

Monsieur Macé, vous voulez répondre ?

M. Macé

Quand vous dites que c'est bien géré, c'est vrai qu'on ne doit pas avoir la même définition de la bonne gestion...

M. le Maire

Non, manifestement, je vous le concède.

M. Macé

Je pense qu'on n'est pas tout à fait d'accord.

Comment peut-on dire que cette opération est bien gérée ? Nous n'arrêtons pas, et je l'ai démontré par des chiffres précis, d'ailleurs, que vous n'avez absolument pas contestés, de dépenser de l'argent pour régler ce que le juge a considéré que vous aviez mal géré, donc on est dans des dépenses publiques, sur des montants non négligeables, on est à 138 000 euros d'inscriptions supplémentaires, dans tous les chiffres que j'ai cités, on est au moins à 60 000 euros, et je ne cite que les chiffres de l'année 2012, si on reprenait les chiffres de l'année 2011, on trouverait aussi des sommes pour faire face à cette situation ; évidemment que ces sommes n'auraient jamais dû être dépensées si cette opération avait été montée correctement.

Ce sont ces sommes-là que je considère comme mal gérées par rapport à une opération qui n'aurait pas dû en arriver où elle en est arrivée aujourd'hui, c'est-à-dire que les services de la Ville soient obligés de reprendre en régie directe – on en reparlera tout à l'heure – cette opération-là, tandis que vous nous aviez toujours dit, depuis 2004 : « C'est la SEM 92 » ; je constate, ce soir, que vous êtes obligés de faire le grand écart, vous êtes obligés de faire le grand écart sur les emprunts ; que vous le vouliez ou non, ce sont des inscriptions budgétaires qui sont là ; sinon, il ne faut pas les proposer, si c'est inutile ; vous les proposez, c'est qu'elles sont utiles, et donc on est dans cette situation-là à cause de la manière dont cette opération est, je le répète, très mal gérée.

Quant à nous dire aujourd'hui d'une manière péremptoire : « Cela ne va rien coûter aux Garennois », vous ne le savez pas plus que moi, parce que l'opération n'est pas terminée, et on fera les comptes quand l'opération sera terminée ; ce jour-là, on pourra en rediscuter.

Aujourd'hui, ce sont des effets de manche dans un Conseil Municipal de dire que cela ne coûtera rien au niveau des Garennois ; vous n'en savez rien aujourd'hui !

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Écoutez, Monsieur Macé, cela fait huit ans que vous nous prévoyez que la ZAC va coûter de l'argent aux Garennois ; cela fait huit ans que vous nous dites cela.

M. Macé

Pour l'instant, c'est le cas.

M. le Maire

Ce n'est toujours pas arrivé.

Sur un budget de 200 millions d'euros, pardonnez-moi, vous parlez d'une somme de 60 000, 60 000 euros sur 200 millions !

Quant aux frais d'avocat, pardonnez-moi, mais quand la Ville est attaquée, elle se défend, et parfois, Monsieur Macé, elle gagne ses procès, y compris contre vous. Si vous voulez, on peut aussi s'amuser à faire les notes d'honoraires que la Ville a dû payer parce que vous avez poursuivi la Ville de La Garenne-Colombes, et d'ailleurs, vous avez perdu dans l'affaire du parking. Vous nous avez coûté de l'argent. Est-ce que j'en fais des tonnes ? Non, je considère ce que c'est votre droit en tant que conseiller municipal et citoyen de La Garenne-Colombes de faire des recours, donc je n'en fais pas des tonnes, et pourtant, cela coûte de l'argent à La Garenne-Colombes. Il est normal que la Ville de La Garenne-Colombes se défende et, parfois, nous gagnons contre vous.

Mais il y a un point qu'il faudra que l'on voie, je crois, à l'avenir, c'est qu'effectivement, quand nous sommes attaqués et que nous gagnons, peut-être pourrions-nous réfléchir désormais à avoir une stratégie qui consisterait à demander à la personne qui perd en face de nous de rembourser les frais, dès lors qu'elle a perdu, bien entendu, qu'elle a causés à la Ville ; cela se fait ailleurs. Je pense que dans la mesure où nous gagnons, la Ville est dans son bon droit, le juge le dit, et que cela nous a coûté de l'argent, peut-être peut-on demander aux gens qui nous ont emmenés devant le juge et qui ont perdu, de rembourser les frais de justice. Ce n'est pas un gros mot, c'est fait partout... enfin, c'est fait dans de nombreux endroits.

Je pense qu'il faudra qu'on en parle ; on pourrait avoir un débat là-dessus.

Monsieur Macé, allez-y.

M. Macé

Je constate ce soir qu'*a priori*, les décisions de justice, vous ne devez pas les connaître dans le détail...

M. le Maire

Malheureusement, si ; cela prend un certain temps.

M. Macé

Non, et je vais vous démontrer le contraire.

Premièrement, vous ne savez pas qui attaque au niveau des différentes procédures, donc on a été obligé de rappeler à l'ordre tout à l'heure qui était effectivement à l'origine des recours.

Quand vous dites qu'en fin de compte, personne ne paye et personne n'est condamné à payer, c'est faux, et vous le savez très bien, ou sinon, vous ne lisez absolument aucun dossier au niveau de ce qui arrive en mairie, ce qui serait quand même dommageable pour un Maire.

Premièrement, des Garennois, et vous l'avez mis en encart au niveau du bulletin municipal, ont été condamnés. En opprobre, des Garennois, des anciens Garennois, qui sont là depuis très longtemps, ont été condamnés, et vous l'avez mis en encart, première page du bulletin municipal, comme quoi ils avaient été condamnés individuellement. Vous croyez que c'est bien de la part d'un Maire, le Maire de tous les Garennois, normalement, de faire cela ? Ils ont été condamnés financièrement à 2 500 euros.

Quand vous nous dites que quand nous faisons des procédures et que nous sommes – très rarement – condamnés, nous ne payons pas, c'est faux, Monsieur Juvin ! Que ce soit M. Conway ou moi, nous avons été condamnés, nous avons payé des sommes à la Ville de La Garenne-Colombes. Ne dites pas que ce n'est jamais vrai et que cela n'arrive jamais. ! C'est M. Perrée, d'ailleurs, qui a signé le titre de recette du mois d'août en ce qui concerne le remboursement et notre condamnation.

M. le Maire

À combien, M. Perrée vous a condamnés ?

M. Macé

Soyez un peu au courant des dossiers, ce serait bien.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur.

Je suis content qu'on ait abordé cette question, parce que cela va nous permettre, un jour, d'ouvrir le débat : est-ce que la Ville doit demander le remboursement complet, pas seulement forfaitaire, de tous les frais de justice, c'est-à-dire qu'on prend toutes les factures, ce qui n'a pas été fait ? Dans l'affaire dont vous parlez, Monsieur Macé, je crois me souvenir, quand vous avez été condamné – pardonnez-moi, c'est un mot un peu brutal –, quand vous avez perdu devant le juge alors que vous aviez attaqué la Ville, vous avez été condamné à une certaine somme que vous avez bien voulu vous-même rappeler, je crois qu'elle ne correspondait pas strictement à tous les frais de justice, je crois qu'il n'y avait pas la totalité des frais de justice qui avaient incombé à la Ville. Je pense que cela vaut le coup que l'on se pose la question à l'avenir, non ?

M. Macé

C'est quand même extraordinaire d'entendre cela ! J'ai été condamné, comme M. Conway, à une somme décidée par le tribunal, donc on a payé la somme pour laquelle le tribunal nous a dit qu'on devait cette somme-là !

M. le Maire

Ce qui est bien.

M. Macé

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que vous êtes en train de sous-entendre ?

M. le Maire

Rien du tout ! Je vous explique simplement que comme vous vous plaignez des frais d'avocat... Vous attaquez la Ville et vous dites : « La Ville a des frais d'avocat » ; arrêtez d'attaquer la Ville et comme cela, il y aura moins de frais d'avocat !

M. Macé

Il y a une différence ; moi, cela concerne mon argent personnel, tandis que vous, c'est l'argent de la Ville, c'est une totale différence par rapport à l'utilisation. Vous utilisez les deniers publics et on a décrit la manière dont vous les utilisez...

M. le Maire

Monsieur Macé, vous n'êtes pas obligé d'attaquer la Ville !

M. Macé

Moi, quand je vous ai attaqués, c'est avec mes deniers personnels, je vous ai remboursé avec mes deniers personnels, donc il y a une petite différence.

M. le Maire

Heureusement, Monsieur Macé ! C'est vous qui attaquez la Ville, la Ville se défend, c'est normal.

M. Macé

Vous êtes là pour dépenser correctement l'argent des Garennois et pas autrement.

M. le Maire

Monsieur Macé, on va résumer. Vous attaquez la Ville, donc cela pousse la Ville à dépenser des frais d'avocat, il est normal que la Ville se défende quand elle est attaquée, je pense que personne n'y voit de difficulté intellectuelle majeure. Il se trouve que les avocats demandent à être payés, cela paraît incroyable, mais c'est comme cela, il s'agit d'une catégorie professionnelle qui ne travaille pas gratuitement, donc nous devons les payer.

Vous êtes condamné, vous payez, ce qui est normal, mais personne ne vous force à attaquer la Ville ; ne venez pas me dire : « Ce sont mes deniers personnels », je n'y peux rien, n'attaquez pas la Ville, vous ne serez pas condamné !

M. Macé

Est-ce que je me suis plaint ? Je ne me suis pas plaint !

M. le Maire

J'avais cru... Très bien.

M. Macé

Vous racontez des choses qui ne sont pas la vérité, donc je suis obligé de rétablir la vérité ; c'est tout.

M. le Maire

Très bien ! Je croyais que vous vous plaigniez, mais je suis content ; très bien, continuez !

Enfin, dernier point, il y a un vote de subventions. Deux subventions vous sont proposées... Il y a le budget de l'assainissement, qui n'a pas d'intérêt majeur, et deux votes de subventions : une subvention de 60 euros, Sabligar, tout simplement parce que vous l'avez votée dans le budget mais nous avons oublié de l'indiquer dans la liste des subventions, et une subvention de 4 000 euros pour le lauréat d'un concours de chant, contre lequel nous obtenons deux spectacles, ce qui, pour le coup, n'est pas cher, vu le prix du spectacle que l'on paye quand on fait venir quelqu'un au Foyer des arts et loisirs, un premier qui était une « *master class* » qui a eu lieu en juin, et un deuxième spectacle qui sera un récital de la personne qui sera titulaire de ce prix, qui est un prix international.

Avez-vous des remarques complémentaires ? (*Non.*)

On va passer à ces trois votes.

Premier vote, le budget principal. Peut-on le voter, Monsieur le Directeur général ? En entier ou pas ? Oui, merci.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

L'assainissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Les deux subventions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

Direction des Ressources Humaines

1.2 - Personnel communal : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels.

M. le Maire

Madame Labrousse ?

M^{me} Labrousse

Il s'agit de demander une subvention du Fonds national de prévention auprès de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales pour remettre à jour notre document unique d'évaluation des risques qui transcrit les résultats de l'évaluation des risques.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CNRACL, le plus haut possible, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Des questions à M^{me} Labrousse ?

Monsieur Macé ?

Vous avez de très jolies lunettes, Monsieur Macé !

M^{me} Juvin-Marleix

La sœur peut approuver.

M. Macé

Sans commentaire.

Madame Labrousse, merci pour votre présentation.

J'aurai deux questions.

À quelle évaluation avez-vous procédé sur le premier document unique qui a été rédigé par la collectivité ? Si je comprends bien que cette évaluation a abouti à une refonte complète du document, pourquoi ?

On pourrait supposer dans votre présentation qu'il y a besoin de compléter ce document uniquement pour les équipements nouveaux, ce qui semble totalement logique, mais vous nous présentez dans le corps de ce rapport qu'il est proposé une refonte complète de ce document unique.

Merci pour vos explications.

M^{me} Labrousse

Monsieur Macé, ce document existe depuis 2007, sauf qu'il a besoin d'être remis à jour, du fait, comme vous l'avez dit, des nouveaux équipements, tels que l'école Jerphanion, la Médiathèque et le CTM qui est parti à Bezons ; on a vraiment besoin de remettre ce document à jour.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Isabelle ?

M^{me} Juvin-Marleix

Pour ajouter, si M. Macé m'autorise à prendre la parole...

M. le Maire

Allez-y

M. Macé

Je ne suis pas président de séance, c'est le Maire.

M^{me} Juvin-Marleix

Ah bon ? D'accord. J'avais cru comprendre, Monsieur Macé.

M. le Maire

Ce n'est pas sympa.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, mais c'était un peu tentant.

C'était pour intégrer un certain nombre de personnes nouvelles qui interviennent, à la fois dans les acteurs de la prévention, l'assistant de prévention, le conseiller de prévention, et, surtout, remodeler la procédure d'élaboration du document unique, puisque nous associons l'intégralité des agents, puisque le CTP a décidé de la constitution de groupes de travail assez élaborés, donc je ne vais pas rentrer dans le détail, sauf à ce que vous le souhaitiez, mais, vraiment, il y a un dialogue qui se fait et qui rend nécessaire la constitution de groupes de travail, afin que toutes les difficultés, les éventuelles difficultés, qui peuvent être rencontrées par les agents dans le cadre de leur travail remontent vraiment à, en l'occurrence, Hélène Doradoux, même si on ne cite pas les noms, qui est en charge de ce document unique.

Je pense que la procédure est très intéressante, parce qu'elle associe tous les agents et qu'à ce titre, ce document mérite vraiment une nouvelle réflexion.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Recensement rénové de la population - année 2013 – recrutement et rémunération des agents recenseurs.

M. le Maire

Isabelle Juvin-Marleix, le recensement rénové de la population ?

M^{me} Juvin-Marleix

C'est comme chaque année, pas de nouveauté, puisque nous vous proposons la création de six postes pour recenser la population, 8 % des logements, et nous vous proposons également de fixer les indemnités qui seront versées aux agents qui seront en charge de ces missions, étant précisé que ce sont des agents qui se portent volontaires. Il s'agit de création de postes à proprement parler, juridiquement parlant, mais, en réalité, ces postes seront attribués et ces missions seront attribuées aux agents qui se porteront candidats.

J'en ai terminé.

M. le Maire

Merci.

Des remarques ? Des questions ?

C'est un marronnier ; chaque année, cela revient.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2.2 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

M. le Maire

Monsieur Pouilly, le SIFUREP ?

M. Pouilly

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bonsoir.

Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, appelé SIFUREP, a créé il y a quelques mois une centrale d'achat.

L'adhésion de la commune à ce nouveau service représenterait l'avantage de mutualiser au sein d'une centrale d'achat assurant la totalité de la passation des marchés et assistant la commune dans les phases préalables et dans l'exécution des marchés.

Coût de cette adhésion :

- participation forfaitaire annuelle au titre de l'adhésion : 900 euros ;
- participation additionnelle pour chaque marché : 400 euros.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du SIFUREP et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout autre document y afférent.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Pouilly.

Mieux faire fonctionner le cimetière municipal, vous l'avez compris.

Des questions ? Des remarques ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci pour le cimetière.

Actions Familiales et Sociales

2.3 - Convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches collectives Verdun, Bonnin, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la crèche familiale et les haltes-garderies Aigle et Joffre.

M. le Maire

Madame Fommarty ?

M^{me} Fommarty

Bonsoir.

Il s'agit d'approuver la signature de la nouvelle convention entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'allocations familiales concernant la prestation de service unique.

Le Conseil Municipal a déjà voté sur cette PSU en novembre 2007 et octobre 2009 et la convention qu'on a votée vient à échéance au 31 décembre 2012. Là, il s'agit de voter la nouvelle convention, qui est pour trois ans, jusqu'en 2016.

Les crèches de La Garenne-Colombes correspondent aux critères demandés par la Caisse d'allocations familiales pour pouvoir appliquer la PSU et je vous demande donc de bien vouloir voter le renouvellement de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer tous les textes y afférents.

M. le Maire

Merci.

Des questions sur les crèches ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Merci, chère collègue, pour cette présentation.

Est-ce que la signature, et surtout l'application de la PSU qui est demandée par la CAF, va engendrer une baisse des recettes prévisionnelles de la participation de la CAF ou non ?

M^{me} Fommarty

Je ne saurais pas vous répondre exactement. Il est un fait que le calcul actuel va être un calcul horaire sur l'occupation des crèches, alors qu'on faisait plutôt un calcul journalier jusqu'ici, mais, inversement, on aura aussi plus facilement une possibilité de mettre des enfants à temps partiel sur les plages laissées libres par les autres parents, puisque, maintenant, chacun aura un contrat beaucoup plus adapté.

Dans la mesure où la Mairie de La Garenne-Colombes applique déjà la PSU depuis plusieurs années, le tarif horaire a été revalorisé d'à peu près 50 centimes, donc je ne pourrai pas me prononcer, il faudra voir un petit peu, je pense, suite aux nouvelles applications.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Je pense, Madame Fommarty, qu'il faudrait que le service petite enfance concerné par ce point nous propose quelques simulations, parce qu'*a priori*, l'application, à La Garenne-Colombes comme dans les autres villes, d'ailleurs, ce n'est pas spécifique dans notre commune, stricte de ce qui est demandé par la CAF en ce qui concerne la PSU devrait impliquer une baisse de recettes de leur part,

donc je crois qu'il faudrait, et il serait sage, d'ailleurs, commencer à faire quelques simulations par rapport à cette situation, pour savoir où nous allons, étant donné qu'il est demandé maintenant aux familles de payer la réalité du temps de présence et non plus un forfait de 8, 9 ou 10 heures, comme cela pouvait être le cas jusqu'à maintenant, ce que la CAF, *a priori*, n'autorise plus.

M. le Maire

Merci.

Madame Fommarty, vous voulez répondre ? Il n'y a pas de réponse à avoir...

M^{me} Fommarty

On pourra effectivement faire des simulations. C'est un fait qu'avant, effectivement, le forfait tournait autour de 10 heures ; maintenant, si les gens laissent l'enfant 7 heures 30, on facturera demi-heure par demi-heure, comme il est prévu.

On peut effectivement envisager des simulations sur les taux de présence que l'on connaît, les contrats que l'on est en train de signer.

M. le Maire

En réalité, tout va dépendre, comme l'a dit M^{me} Fommarty, de la capacité des services à gérer au mieux les tranches horaires non occupées par les parents... par les enfants des parents, y compris sur le nombre de tranches horaires et le nombre d'enfants admis dans les crèches.

C'est ainsi que nous avons lancé dès la fin de l'année dernière, avec M^{me} Fommarty, un travail qui a consisté à voir jusqu'où nous pouvions faire ce que l'on pourrait qualifier de « *surbooking* » des crèches, dans la mesure où nous connaissons la réalité statistique d'un certain nombre d'établissements, de crèches, d'accueil de petite enfance, qui montre que le taux de remplissage étant de X, on a la possibilité de faire du « *surbookage* » entre le X et le 100 %, qui permettrait d'absorber au moins une partie de la diminution liée à la diminution de la subvention de la CAF, puisque vous avez bien compris que le problème est que la CAF diminue en pratique sa subvention, change les règles de calcul, de telle manière que le risque est de voir notre subvention diminuer.

Tout à fait entre nous, de toute façon, les Villes sont prises... pas en otage, mais n'ont guère le choix, face à cette proposition de la CAF, puisque nous pouvons toujours choisir de ne pas signer. Si nous ne signons pas, la CAF ne s'en émeut pas particulièrement, mais la conséquence est que là, pour le coup, on ne touche plus rien.

La CAF a la main, en réalité, dans cette affaire ; c'est à nous, ensuite, d'adapter notre gestion. Ce n'est pas simple. M. Macé et M^{me} Fommarty ont raison de souligner que l'exercice n'est pas le plus aisé.

D'autres questions ou remarques ? (*Non.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

Logement

2.4 - Fixation des tarifs pour l'intervention de personnels ou de véhicules communaux pour le compte de tiers.

M. le Maire

Je repasse la parole M^{me} Labrousse.

M^{me} Labrousse

Il s'agit de fixer des tarifs pour l'intervention de personnels ou de véhicules communaux pour le compte de tiers.

Il arrive que les agences interviennent dans des propriétés privées suite à un sinistre, suite à un cambriolage ou pour des travaux d'office, chez les bailleurs, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Il s'agit, aujourd'hui, de fixer un tarif pour que nous puissions facturer ces travaux. Vous avez chacun sous les yeux le tableau ; je vous demande de bien vouloir adopter ce tarif.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mademoiselle Naturel, bonsoir.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Une question : pouvez-vous nous indiquer le nombre d'interventions qui ont été effectuées dans ce cadre-ci ?

M^{me} Labrousse

Non, aujourd'hui, nous n'avons pas le nombre d'interventions.

M. le Maire

Cinq ou six, en réalité, si vous me permettez.

M^{me} Labrousse

C'est minime.

M. le Maire

En réalité, cette délibération est prise pour répondre à un besoin tout à fait exceptionnel qui est, en particulier, en direction des bailleurs, pour dire les choses. Nous avons le souvenir d'un incendie qui a eu lieu chez un bailleur social, les services de la Ville ont dû intervenir, comme nous faisons, et nous avons pu avoir l'impression que les services étaient utilisés comme une sorte de main-d'œuvre gratuite, facile.

Cette délibération nous donne la possibilité, si jamais on avait l'impression que cela se renouvelait, de pouvoir leur dire : « C'est tant l'heure de dépannage », pour qu'on puisse avoir une petite arme plutôt qu'être démunis et devoir dire : « Amen, on est intervenu gratuitement chez vous ».

En réalité, comme vous l'a dit M^{me} Labrousse, on sera sur zéro à trois ou quatre interventions par an.

Y a-t-il des remarques ? Pas d'autres remarques ? (*Non.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - ZAC des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004 :

- **abrogation de la délibération n° DE-090312-025 en date du 9 mars 2012 relative à l'avenant n° 6 de résiliation de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe ;**
- **approbation du protocole d'accord en vue de la résolution de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004, pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et ses annexes ;**
- **autorisation de signer.**

M. le Maire

Le point suivant concerne la résolution de la concession d'aménagement dont nous avons déjà largement parlé.

Il y a trois mesures à prendre :

- l'abrogation de la délibération qui permettait la résiliation de la concession ;
- l'approbation du protocole d'accord ;
- l'autorisation de signer.

De quoi s'agit-il ? Je vous refais un exposé, le plus synthétique possible, d'un sujet qui n'est pas simple, sous le contrôle de M. Hervo et de M. Boulard sur les dates.

De mémoire, en octobre 2004, le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes donne autorisation au Maire de La Garenne-Colombes, à l'époque, de signer un contrat avec la SEM 92 pour aménager les Champs-Philippe ; nous sommes en octobre 2004, il y a quelques années déjà.

En décembre 2004, je signe donc le protocole, le contrat avec la SEM 92, la SEM étant chargée d'aménager le quartier des Champs-Philippe, ce qu'elle fait encore à l'heure à laquelle nous parlons.

Il se trouve qu'à l'époque, les SEM de type SEM 92 sont désignées par les collectivités territoriales d'une manière tout à fait constante, sans mise en concurrence, considérant que ce sont des SEM à objet essentiellement public et tablant sur une sorte de silence de la loi en la matière, puisqu'à l'époque, la seule directive qui existe en droit européen est une directive sur les concessions de travaux, point final, rien sur les concessions de service ou sur les concessions d'aménagement, et donc je signe ce document en décembre 2004.

Il se trouve qu'en novembre 2004, un mois avant – les dates sont importantes –, c'est-à-dire entre le moment où le Conseil m'a autorisé à signer et où j'ai signé, entre ces deux dates, il y a eu un arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux qui a annulé une convention tout à fait identique, au motif que la collectivité territoriale – c'était une commune, je crois – avait, comme nous l'avions fait à l'époque, désigné une SEM sans mise en concurrence, mais il est vrai que le Conseil Municipal, par définition, ne pouvait pas connaître cette décision de justice, puisque c'était avant la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, et moi, quand je signe le contrat qui m'a été autorisé par la décision d'octobre, en décembre, je n'ai pas connaissance – c'est trois ou quatre semaines après – de la décision de la Cour administrative d'appel.

Il se trouve qu'à l'époque, tout le monde s'inquiète des conséquences de cet arrêt de la Cour administratif de Bordeaux, puisque, comme je vous l'ai rappelé, toutes les collectivités territoriales, à l'époque, faisaient pareil, l'absence de mise en concurrence.

Le Parlement décide, sur proposition du gouvernement, en juillet 2005, six mois plus tard, de voter une loi pour régulariser rétroactivement tous ces types de contrats, considérant que c'est une vraie question d'ordre national, puisque tout le monde fait pareil et que, manifestement, un juge administratif a considéré que c'était contraire aux principes du droit européen.

La loi est votée et je crois me souvenir, Monsieur Boulard, que quelques mois plus tard, le Conseil constitutionnel... C'est cela ?

M. Boulard

Le Conseil d'État.

M. le Maire

Le Conseil d'État, pardon.

M. Boulard

Mais en 2011

M. le Maire

... annule la loi... Je parle de la loi, de rétroactivité.

M. Boulard

Oui, c'est un fait... Ce qui s'est passé, c'est que le Conseil d'État a estimé, en 2011...

M. le Maire

Que cette loi n'était pas compatible avec l'arrêt...

M. Boulard

Exactement, et en écarte l'application.

M. le Maire

... Nicolo de 1989. L'arrêt Nicolo, comme tout le monde le sait, est l'arrêt qui considère que la loi européenne est supérieure dans tous les cas aux lois nationales.

Nous voilà donc, il y a quelques années, un an et demi - deux ans, dans une situation juridique où on découvre brutalement que tous ces contrats de concession d'aménagement sont annulables, puisque contraires, en réalité, au droit européen.

En 2010, donc six ans après la signature du contrat, un ensemble de particuliers saisit le juge pour demander l'annulation du contrat, considérant, comme la Cour administrative d'appel de Bordeaux l'avait considéré en novembre 2004, que le contrat n'était pas conforme à la loi européenne et c'est ce qui a décidé en juin dernier, en première instance, le tribunal administratif, qui s'est conformé à la jurisprudence de la Cour administrative de Bordeaux.

Les conséquences pour La Garenne-Colombes et les conséquences en dehors de La Garenne-Colombes.

D'abord, les conséquences en dehors de La Garenne-Colombes – on va revenir sur La Garenne-Colombes – sont très inquiétantes, puisque cette jurisprudence de La Garenne-Colombes conduit les juristes à penser que, probablement toutes les concessions d'aménagement désignées sur le mode que nous avons choisi en 2004 et qui était le mode habituel, risquent, dans un avenir assez proche, si elles sont attaquées, d'être annulées, ce qui pose évidemment un problème majeur.

Pour La Garenne-Colombes, elles ont les conséquences suivantes : on considère – le contrat est résolu, et non pas résilié – que le contrat, en réalité, n'a jamais existé ; le juge dit : « Vous faites comme si le contrat n'avait jamais existé ».

Vous vous souvenez que nous avons décidé de résilier le contrat, parce que nous étions conscients de cette difficulté juridique, et je vous avais demandé l'autorisation de résilier le contrat ; cela devait être fait dans les jours qui viennent, quasiment aujourd'hui.

Il se trouve que le juge en a décidé autrement, non content de résilier, il a résolu, ce qui fait que la résiliation n'a plus lieu d'être, c'est la première délibération, que je vous demande d'annuler, et il faut résoudre, c'est-à-dire aller au-delà dans l'acte d'annulation du contrat qui nous lie à la SEM 92.

Quelle conséquence sur l'aménagement des Champs-Philippe ?

En réalité, en termes opérationnels, après quelques vagues de réflexions où nous avons été un peu inquiets, parce que comme nous avons le malheur d'inaugurer une jurisprudence nouvelle, nous n'en connaissons pas toutes les conséquences, il semble que sur le caractère opérationnel de l'aménagement, il n'y aura pas de conséquence ; la Ville de La Garenne-Colombes, en fait, va reprendre en direct la gestion des opérations d'aménagement.

C'est pour cela que nous avons, dans le budget supplémentaire, inscrit 16 millions de dépenses qui, de toute façon, auraient été dépensées au titre de la SEM, c'est-à-dire que ces dépenses que la SEM allait faire, nous allons les faire.

Avec quel argent ? Avec l'argent que la SEM avait, puisque l'argent de la SEM, elle va nous le donner. En pratique, ce qui va se passer, c'est qu'à une certaine date, courant janvier, nous allons tenter de considérer, et nous allons trouver un accord avec la SEM 92, que nous divorçons et nous faisons les comptes. Le compte, dans la SEM 92, « aménagement des Champs-Philippe » est pris, dans ses aspects dépenses et recettes, et donné à la Ville qui l'intègre dans son budget, ce que nous avons commencé à faire avec le budget que nous avons voté tout à l'heure.

Quant aux opérations, aux conduites d'opérations, nous allons passer un certain nombre d'avenants aux contrats, qui vont nous permettre de faire en sorte que le chantier de la Salle des fêtes ne s'arrête pas, continue, avec les mêmes opérateurs, et que nous puissions mener les opérations d'aménagement de voirie qui devait être menées par la SEM 92.

Les conséquences financières pour la Ville, il n'y en aura pas, puisqu'en fait, on prend le budget SEM 92, on le met dans le budget Ville et on continue pareil. La conséquence est essentiellement d'ordre managérial, puisqu'il nous faut maintenant gérer en direct des chantiers complexes de voiries et de bâtiments essentiellement, d'aménagements aussi, mais, à court terme, de voiries et de bâtiments, qui nécessitent des gens, de la main-d'œuvre, du savoir-faire, que nous avons, mais pas en quantité suffisante compte tenu de l'importance du chantier. Il faudra que nous trouvions deux, trois ou quatre collaborateurs qui puissent nous permettre de travailler avec nous, ou partenaires, parce que nous pourrions déléguer un certain nombre de missions, ce que nous ferons probablement, pour mener ces travaux comme la SEM 92 les menait.

Avec quel argent payerons-nous tous ces collaborateurs ou ces délégataires ? Avec l'argent que nous donnions à la SEM 92 pour lui payer ses honoraires, puisque la SEM 92 était payée ; dorénavant, elle ne le sera plus.

Accessoirement, et c'est un élément, pourquoi pas, qui n'est finalement pas désagréable, nous devons payer 450 000 euros à la SEM 92 au titre de la résiliation ; là, on ne paye rien du tout et cette dépense de 450 000 euros, vous la retrouverez en recettes de la Ville, puisque, du coup, il n'y a pas à la verser, puisqu'il n'y a plus de résiliation.

J'ai essayé de rendre le plus compréhensible possible cette cascade d'événements juridiques.

Il reste que nous considérons que le jugement est un jugement extrêmement sévère, vu les consultations juridiques qui avaient été obtenues en 2004, qui nous avaient dit qu'on pouvait y aller, et donc nous avons décidé de faire appel, ce qui est le cas ; actuellement, la Ville fait appel, parce que nous contestons le jugement. Malheureusement, l'appel n'est pas suspensif, et donc, comme les juges ont besoin de temps pour donner une justice éclairée, nous dit-on, le temps risque de passer de telle manière que la date *deadline* qui nous a été fixée par le premier juge pour divorcer de la SEM 92, janvier prochain, sera largement dépassée quand le juge en appel jugera et nous donnera raison ou tort, donc on ne peut pas, de toute façon, se permettre d'attendre l'appel.

J'ajoute, pour compléter totalement le sujet, que nous reprenons en régie, c'est-à-dire en gestion directe, l'opération. Si, dans quelques mois, nous décidions de repasser tout ou partie de l'opération à un aménageur, c'est-à-dire faire un appel d'offres, mise en concurrence, désigner, etc., il faudrait que nous réfléchissions alors à l'intérêt de retirer notre appel, même si nous le trouvons justifié, parce que, imaginez la situation, intéressante pour un juriste, qui consisterait à ce que la Ville de La Garenne-Colombes, dans 8 mois ou dans 10 mois, désigne un nouvel aménageur, qui serait titulaire d'un contrat d'aménagement, et que notre appel courant réussisse finalement, c'est-à-dire que nous gagnions en appel, cela signifie que la SEM 92 redevient titulaire du contrat. Alors là, évidemment, la situation serait juridiquement une sorte de complexité que je n'ose pas qualifier de deux personnes qui seraient titulaires d'un contrat de la même manière.

Autrement dit, on va le reprendre en régie ; si, demain, nous repassions à un aménageur, il faudrait probablement avoir l'intelligence de retirer l'appel, pour ne pas être potentiellement dans une situation où, ayant gagné l'appel – je trouve qu'on pourrait gagner –, nous mettons en danger le nouveau contrat que nous pourrions être amenés à signer. Tout ça pour ça, sachant qu'en pratique, dans les travaux des Champs-Philippe, cela n'aura pas de conséquence, sauf probablement sur l'école Guest, qui sera en retard d'un an.

Chacun appréciera à sa valeur l'intérêt d'un recours sur l'aménagement d'un quartier qui, *in fine*, a pour effet réel, final, tangible et unique, probablement le retard de la construction d'une école d'un an ; les voies du seigneur sont impénétrables !

J'ai essayé de vous résumer cette situation et j'espère ne pas m'être trop trompé dans les faits.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

Bonsoir, Monsieur Conway.

M. Conway

Bonsoir.

Vous me permettez d'avoir une lecture un peu différente des événements que vous venez de présenter et je vais prendre comme fil conducteur le calendrier que vous avez évoqué, avec un cas bien pratique, bien connu, qu'on a abordé plusieurs fois dans cette enceinte, qui est le cas de M^{me} Molle, qui est un des porteurs du recours.

Vous dites qu'en octobre 2004...

M. le Maire

Pardonnez-moi, M^{me} Moll s'est désistée de son recours, je crois...

M. Conway

Elle est mentionnée dans la note.

M. le Maire

Comme désistée.

Je vous donne cette information complémentaire, donc votre exemple n'est pas bon.

M. Conway

Merci beaucoup.

M. le Maire

Je vérifierai, mais continuez !

M. Conway

Je ne vais pas continuer, je vais reprendre, parce que je vous ai écouté sans vous interrompre et je souhaiterais que vous fassiez de même.

Permettez-moi d'avoir une lecture un peu différente des événements, et je vais prendre cela à travers ce qui s'est passé avec M^{me} Moll, qui était un des porteurs de ce recours.

Vous parlez d'octobre 2004, vous parlez de décembre 2004, de sa signature, vous dites que vous n'aviez pas connaissance, à l'époque, évidemment, de la jurisprudence de la Cour administrative d'appel et vous dites qu'en 2010, il y a des habitants qui saisissent le juge.

Là, déjà, vous oubliez deux choses.

Vous oubliez, d'abord, que pendant cette période-là, il y avait des expropriations, il y avait une déclaration d'utilité publique, il y avait des terrains qui étaient gelés, des gens qui ne pouvaient pas vendre comme ils voulaient et au prix qui était apprécié, et notamment M^{me} Moll, qui, je le rappelle, est allée voir les agences, qui a proposé un prix, qui était étayé par les agences ; la Mairie,

sur les 100 000 euros qu'elle demandait, proposait 70 000, 77 000 peut-être, je ne sais plus. La Mairie est allée devant le juge, cela a été jugé et validé à 105 000, la Mairie a continué, est allée en appel et cela a été jugé à 108 000, plus les indemnités que la Mairie a payées. C'était en 2008-2009. Cette personne allait partir à la retraite et désirait vendre son bien pour pouvoir se constituer une retraite avec l'achat d'un bien immobilier à l'étranger. Quand le jugement a été rendu, la Mairie a dit : « C'est trop cher pour nous, on n'a pas le budget, on ne fait pas ». Elle se retrouve donc avec un bien qui ne peut être ni vendu ni loué ni rien, puisque tout le monde, tous les acheteurs potentiels, tous les locataires potentiels savaient qu'il y avait une épée de Damoclès sur la ZAC des Champs-Philippe, puisqu'un jour, un bien se réaliserait là.

Quand vous dites : « Des habitants saisissent le juge », c'était en 2010, vous oubliez deux choses. La première est qu'ils ont fait un recours amiable auprès de vous et vous n'avez pas répondu à cet accord amiable. La deuxième chose, c'est qu'à l'époque, ils demandaient la résiliation et ils ne demandaient pas la résolution.

Vous vous êtes, là-dessus, mis en tête de ne pas répondre, d'aller devant le tribunal, et quand vous avez vu que le rapporteur public avait émis un avis et que cet avis se présentait d'une manière défavorable pour la Ville, vous avez négocié avec M^{me} Moll ; là, je n'ai pas d'autres informations, sauf que c'est passé au Conseil Municipal de juin 2011. Évidemment, dans la discussion, je pense qu'est venu le fait que : « Madame Moll, en échange, vous vous désistez de cela » ou M^{me} Moll, ayant obtenu satisfaction, s'est désistée, peu importe la version.

Cela montre qu'il était, à l'époque, temps et possible de négocier ; vous n'avez pas voulu négocier, vous êtes allés vous lancer dans une succession d'aménagements pour contourner cette possible résiliation et, au passage, il faut souligner que M^{me} Moll n'a pas demandé plus que ce qu'elle a toujours demandé et qui a été jugé par les différentes instances juridiques.

Après, le 22 juin, ce jugement est tombé, dans lequel est prononcée une résolution.

La conséquence que vous décrivez est de votre fait, parce que vous avez eu un comportement vis-à-vis de cette personne... Je prends cette personne, parce que, d'une part, elle m'avait donné son accord, à l'époque, pour que je le présente et, d'autre part, les documents sont tout à fait disponibles à tout le monde, il y a les jugements qui ont été rendus, et on voit que c'est vraiment un rapport de force qui est détestable, puisque ces gens-là ne sont pas en mesure de se défendre de la même manière que vous ; c'est leur argent, c'est leur maison, vous, c'est l'argent de la commune et ce n'est pas votre maison.

Là-dessus, on est arrivé à cette situation, parce que vous avez mené sur la ZAC des Champs-Philippe, vis-à-vis de ces personnes, des moyens de pression, vous ou la SEM 92, je mets dans le même pot, une manière qui poussait les gens à devoir se défendre.

Voilà déjà la lecture que j'ai de cet événement.

Cela me rappelle quelque chose, cela me rappelle aussi une autre affaire, qui était l'affaire au 51, rue Raymond-Ridel, où il s'agissait de racheter un immeuble pour en faire des logements sociaux. Je retrouve la même phraséologie que ce que vous présentez ici, c'est-à-dire que là, ce soir, vous ne l'avez pas redit, mais vous l'avez écrit, vous avez écrit : « *Mmes Maryse Moll et Marie-Rose Goure, ainsi que MM. Fabrice Dubois, André Heyraud et Luc Lebot, qui se présentent comme des habitants de La Garenne-Colombes* » ; qu'est-ce que vous cherchez en disant cela : « *qui se présentent comme des habitants de La Garenne-Colombes* » ? Ils sont habitants ou pas ? Vous avez vérifié auprès du tribunal. Pourquoi vous dites : « *qui se présentent comme* » ? Il y en a qui n'habitent plus La Garenne-Colombes, parce qu'effectivement, vous avez rasé leur maison, vous les avez expropriés.

Si on reprend la phraséologie qu'il y avait à l'époque du 51, rue Raymond-Ridel, vous disiez : « *des propriétaires un peu particuliers* », « *guère Garennois* », « *un type qui est à des milliers de kilomètres et qui ne sait peut-être pas qu'il est propriétaire d'un bien à La Garenne-Colombes* », « *exploiteur de misère* » et, à l'époque, vous aviez eu la même pratique, c'est-à-dire qu'ils demandaient 2,4 millions, vous proposiez 1,9 million, je vous avais proposé de voir pour négocier, parce que j'avais dit que si on allait vers une procédure d'expropriation, on allait quand même perdre beaucoup de temps, vous avez, dans ce cadre, eu un expert qui a été missionné, l'expert a donné un avis défavorable et vous avez outrepassé cela pour, finalement, deux ans plus tard, tomber d'accord sur un prix de 2,3 millions.

Pareil, on est dans la même situation, une sorte de tentative de dévaloriser les personnes qui ont le malheur ou l'outrecuidance de s'opposer à vous et, finalement, d'arriver à un résultat qui est proche de ce qui était envisageable ou demandé initialement, c'est le cas de ces propriétaires rue Raymond-Ridel et c'est le cas de M^{me} Moll et, entre-temps, la situation s'est dégradée et, après, vous criez à tue-tête que c'est la faute des autres.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Ce soir, et on a déjà commencé à en parler lors du vote de budget supplémentaire de 2012, nous avons un nouvel épisode, et je crois que ce ne sera pas le dernier, en ce qui concerne la ZAC dite « des Champs-Philippe ».

Nous connaissions, mes chers collègues, l'opération de la Médiathèque et des sept erreurs, que nous avons dénoncées, qui est pourtant un équipement indispensable pour notre ville et qui connaît – c'était évident – un franc succès de la part de nos concitoyens. Nous sommes, aujourd'hui, devant une nouvelle suite d'erreurs qui ne va pas s'arrêter ce soir, mais qui va continuer.

Je suis, premièrement, étonné de ce que vous nous dites, Monsieur Juvin, et de la présentation chronologique ; je crois que la présentation chronologique est un peu plus compliquée que ce que vous nous avez présenté, et je pense, à moins, mais comme vous allez me communiquer les documents, je pourrai m'en rendre compte par moi-même, que les consultations juridiques que vous nous avez citées ne soient pas de la qualité requise, et j'en doute, au niveau de l'importance de ce type d'opérations, que nous savions et vous saviez en 2004, quand vous avez signé, le 20 décembre 2004, la convention publique d'aménagement, qu'il existait, depuis le

9 novembre 2004, l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux qui impliquait que toutes ces conventions signées jusqu'à maintenant étaient caduques, puisque ne respectant pas le droit européen.

Faire croire aujourd'hui que c'était inconnu de votre part, des services juridiques de la SEM 92, me laisse perplexe. Sur les consultations juridiques que vous avez eues sur ce point-là, ce n'est pas possible que des juristes avertis ne connaissent pas cette affaire qui, entre parenthèses, dure depuis la fin des années quatre-vingt-dix sur le contentieux en cours ; ce n'est pas une affaire récente, ce n'est pas une affaire qui datait de quelques mois, c'est un contentieux ancien, d'ailleurs, sur une commune de l'île de la Réunion, si je ne m'abuse, qui était donc connu des juristes et des avocats spécialisés sur ce type de dossiers.

Je pense que vous avez dû avoir, et j'espère que c'est cette vérité-là, des éléments, que vous avez peut-être considérés, dans tout jugement que l'on peut avoir, qu'il n'était peut-être pas utile de prendre les précautions nécessaires, mais ce soir, nous en arrivons à la situation que nous connaissons.

Je crois que sur ce point-là, il faut avoir une chronologie un peu différente.

Deuxièmement, je rejoindrai l'analyse de Christophe Conway. Un certain nombre de nos concitoyens, je crois, pas du tout dans un esprit polémique avec vous, pas pour empêcher la réalisation de l'opération, mais défendant, ce qui est normal, leur propriété et une évaluation de leur propriété, et cela peut se comprendre que l'on soit attentif à ces questions-là quand il y a une opération d'aménagement, qui n'est pas, d'ailleurs, je crois, contestée par ces personnes... Par contre, la manière dont tout cela a été conduit aboutit à cette situation, et je pense que si vous aviez été un peu plus attentif à leur demande, nous n'en serions certainement pas là ce soir, et c'est dommage.

Troisième remarque, mes chers collègues, ce soir, vous allez voter, comme d'habitude, j'imagine, comme un seul homme pour l'annulation de la délibération du 9 mars 2012, délibération pour laquelle, à l'époque, d'ailleurs, et de la même manière, vous avez voté comme un seul homme pour. Excusez-moi d'avoir cette appréciation-là, mais faut-il croire le vote du 9 mars ou faut-il croire le vote de ce soir dans ce que vous pensez profondément sur cette question ? Demain, il y aura un autre vote et vous voterez encore différemment. Ce n'est pas très sérieux de la part d'élus qui se disent responsables que nous en arrivions là ce soir.

D'ailleurs, nous allons être cohérents avec nous-mêmes, ce soir, nous allons évidemment voter pour l'annulation du vote du 9 mars ; à l'époque, nous étions contre, nous vous avions mis en garde une nouvelle fois contre ce vote, contre les procédures en cours ; d'une manière obstinée, vous l'êtes un peu, Monsieur Juvin, il faut l'être en politique et quand on est Maire pour mener à bien des actions, mais là, comme un seul homme, vous avez considéré qu'il ne fallait pas nous écouter et vous avez voté sur une délibération et, aujourd'hui, vous êtes obligés de la retirer, parce que le jugement a eu lieu ; on vous avait dit : « Mais attendez le jugement et, après, vous verrez ce qu'il y a à faire » ; eh bien non, vous vouliez anticiper les choses, vous vouliez, en fin de compte, que la justice ne se prononce pas, vous aviez cette arrière-pensée, et le résultat, ce soir, est que la justice s'est prononcée et, en plus, elle s'est prononcée une nouvelle fois en votre défaveur.

Je crois que, ce soir, humilité de votre part sur cette question et, mes chers collègues, faites attention quand vous votez ou quand on vous dit que c'est bien de voter de cette manière-là. Ce soir, nous avons la démonstration que ce qu'on vous conseille de faire n'est pas bien, donc faites attention, restez indépendants, lucides sur les dossiers qui vous sont présentés, et comme cela, vous ne commettrez pas les erreurs que nous constatons ce soir une nouvelle fois.

Quand vous nous dites : « En fin de compte, pour la Ville, il n'y aura aucune conséquence financière », vous nous dites même – j'ai relevé cela – qu'en fin de compte, les honoraires de la SEM 92 étaient jusqu'à maintenant payés par la Ville, mais c'est faux, Monsieur Juvin, c'est complètement faux ! Les honoraires de la SEM, c'est un pourcentage sur le montant de l'opération, donc ce n'est pas un pourcentage payé par la Ville, c'est un pourcentage payé sur le montant de l'opération. Attention à ce que vous dites par rapport à cela ! Ce n'est pas la Ville qui paye les honoraires de la SEM 92, mais c'est l'opération en tant que telle, sur un pourcentage, mais M. Boulard pourra nous le rappeler, qui, je crois, se situe entre 6 et 7 %, de mémoire. Voilà où on en est.

En ce qui concerne le retard de l'école Guest, on ne peut qu'en être désolé, Monsieur Juvin, mais vous en êtes responsable. Si vous voulez absolument que cela se fasse, Monsieur Juvin, il y a une solution : vous le faites faire par la Ville, sur le budget de la Ville, et vous lancez les opérations dès maintenant.

M. Hervo

Payé par le contribuable, bien sûr !

M. Macé

Mais cela va être payé par qui, Monsieur Hervo ? Cela va être payé par des Chinois, le Qatari ? Un peu de sérieux, Monsieur Hervo !

M. Hervo

Cela va bien !

M. Macé

Vous allez rester poli, parce que c'est votre méthode, et vous ne m'impressionnez pas, Monsieur Hervo, je vous l'ai déjà dit ! Vous ne m'impressionnez pas du tout ! Quand on voit le résultat de la manière dont vous gérez les dossiers, excusez-moi, un peu d'humilité, ce serait bien, au lieu de vouloir encore, comme d'habitude, donner des leçons !

La liste est longue, d'ailleurs, Monsieur Hervo, des dossiers que vous gérez et où il y a des problèmes, la liste est très longue ! Ce soir, on est en train encore de...

M. le Maire

N'attaquez pas M. Hervo...

M. Macé

Je n'attaque pas M. Hervo, M. Hervo est en responsabilité sur les dossiers et je constate que ces dossiers-là posent problème...

(Intervention hors micro de M. Hervo.)

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

M. le Maire

Monsieur Macé, finissez !

M. Macé

... que cela vous plaise ou non.

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Macé, tout va bien ! Ça y est, vous avez fini ? Vous avez terminé ?

M. Macé

Non, je n'ai pas terminé.

M. le Maire

Allez-y !

On ne s'en lasse plus, mais allez-y quand même !

M. Macé

On est dans cette situation-là par rapport à ce que je disais, donc paiement, non pas par la Ville, des honoraires de la SEM, mais dans le cadre de l'opération.

Voilà où nous en sommes ce soir par rapport à cette situation.

Je crois que l'opération de l'école Guest peut être très bien lancée par la Ville, il n'y a aucun souci, de cette manière-là, surtout que, ce soir, vous nous proposez, et pour des frais encore supplémentaires – vous allez certainement nous indiquer précisément combien cela va coûter à la Ville –, la création d'une régie ; si j'ai bien compris, il y a déjà deux agents de la Ville qui sont affectés à cette régie, il en faudra d'autres, donc coût supplémentaire pour la Ville ; on est bien dans des dépenses qu'il faudra comptabiliser et qui sont le résultat, je le répète, de ce qui est aujourd'hui constaté par la justice du non-respect de la loi de votre part.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Hervo, sans passion !

M. Hervo

Non, je ne répondrai pas à des provocations...

M. le Maire

Sans passion, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je veux simplement rappeler à tous mes collègues, y compris à ceux de l'opposition, que j'ai, au fil de toutes ces années, à l'occasion de chaque présentation des comptes rendus financiers annuels de l'opération de la ZAC, exposé très précisément et dans le détail et en répondant à toutes les questions, tous les éléments de l'équilibre financier de cette opération des Champs-Philippe, dont vous n'avez jamais vraiment contesté, Monsieur Macé, parce que vous comprenez les choses et vous vous faites un peu plus ignorant que vous n'êtes en réalité, que c'est une opération équilibrée qui ne pèse pas sur le budget communal.

Que ce budget soit porté par la SEM 92 ou par la Ville ne change, comme M. le Maire nous l'a dit, rien du tout. Les frais de gestion de cette opération, de management de cette opération, qui devront être supportés par la Ville, se substituent ou se substitueront à ceux qui sont exercés par la SEM 92, et, donc, le coût de ce management sera supporté par l'opération, et donc inclus dans l'équilibre financier que j'ai maintes fois présenté et que vous n'avez jamais contesté.

Dire qu'il y a des frais supplémentaires pour la Ville ou autres en dehors des frais d'avocat ou de justice entraînés par les multiples recours qui sont faits autour de cette affaire est une contrevérité. L'opération est équilibrée, elle le restera jusqu'au bout, parce qu'il ne peut pas en être autrement, il est hors de question que ce soit les contribuables garennois qui financent la rénovation du quartier des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Et je m'en porte garant, quoi que vous en pensiez, Monsieur Macé !

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Allez-y, Monsieur Macé.

M. Macé

Dans ce que vous présentez chaque année, premièrement, et je m'en réjouis, d'ailleurs, je m'en félicite tous les jours, je n'ai jamais voté un seul de vos rapports en ce qui concerne ces questions-là, et je m'en réjouis quand je vois où nous en arrivons avec mes collègues de l'opposition.

Deuxièmement, quand vous nous dites que c'est équilibré, pour l'instant, vous êtes sur des budgets prévisionnels qui aboutissent à un équilibre. Nous verrons, Monsieur Hervo, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, quand l'opération sera totalement terminée, comment se terminera budgétairement cette opération.

Fort heureusement qu'aujourd'hui... Je rappelle quand même les chiffres qui nous ont été donnés, Mesdames et Messieurs, et j'espère, d'ailleurs, que la cellule ZAC qui nous a été présentée sera renforcée et que M. Boulard ne va pas se retrouver uniquement avec sa collègue pour réaliser cette opération, en commission des finances : il restait 80 millions de dépenses à réaliser et 60 millions de recettes. On verra, quand tout cela sera réalisé, ce qui sera, au final, sur l'opération, et on reparlera, Monsieur Hervo. J'espère que vous aurez raison et que cela ne coûtera rien au final à la Ville, j'espère ! Nous en reparlerons le jour venu...

M. Hervo

Eh bien le pari est pris devant de nombreux témoins, Monsieur Macé !

M. Macé

Mais ce n'est pas un jeu, Monsieur Hervo !

M. Hervo

Non, ce n'est pas jeu, justement ! Je ne joue pas avec l'argent des Garennois, je suis redevable de cette gestion !

M. Macé

C'est votre expression, Monsieur Hervo, « c'est trop sérieux, ce n'est pas à un jeu ».

M. Hervo

Non, ce n'est pas jeu.

M. Macé

J'espère qu'au final, l'opération sera équilibrée. On en reparlera, Monsieur Hervo...

M. Hervo

Nous en reparlerons, Monsieur Macé, absolument, et nous verrons bien qui a raison !

M. le Maire

Merci beaucoup, mes chers collègues.

D'autres remarques ou pas sur ce point ?

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, Monsieur Macé, pour un homme qui sait mieux que tout le monde ce qu'on doit faire, qui sait mieux que tout le monde et qui se targue de donner des leçons de droit, on se demande pourquoi vous avez eu une réticence ou plutôt une absence totale de réaction à l'époque pour alerter la commune sur l'existence de l'arrêt de la Cour administrative de Bordeaux, on se demande pourquoi vous n'avez pas réagi, vous qui savez mieux que tout le monde ce qu'il fallait faire, à l'époque déjà, puisque vous vous étonnez que la commune n'ait pas réagi et n'ait pas fait ce qu'il fallait. C'est quand même assez curieux, Monsieur Macé !

Vous oubliez de dire, tout le monde le sait ici, que vous êtes Directeur général des services d'une commune plus importante que celle de La Garenne-Colombes, donc si vous n'êtes pas intervenu à l'époque, c'est que, précisément, le contexte juridique était celui qu'a dépeint M. le Maire tout à l'heure.

C'est facile, près de 10 ans après, avec la jurisprudence, la loi, de donner des leçons de droit, mais vous étiez conseiller municipal, Monsieur, et il vous appartenait, si vous estimiez que la commune prenait une mauvaise route, de le dire, d'en donner les raisons et de dire pourquoi, et vous ne l'avez jamais fait.

Aujourd'hui, c'est trop facile et cela frise la mauvaise foi ; vraiment, Monsieur Macé, je vous le demande, en dehors de vos déballages de tout à l'heure qui me choquent beaucoup, parce que je suis extrêmement attachée à la liberté d'expression, et moi, vraiment, on peut dire n'importe quoi sur n'importe quel sujet, et je pense que la démocratie, c'est cela, et qu'ici, à La Garenne-Colombes, on n'est précisément pas dans un système qui nous empêche de nous exprimer, ce que vous n'avez pas l'air vraiment de comprendre en interrompant les gens et en les empêchant de s'exprimer... Cela me choque beaucoup, mais hormis cela, cela aussi me choque, cette mauvaise foi qui est vraiment, pardonnez-moi, mais cela frise un peu la malhonnêteté, Monsieur, parfois.

M. Ranji

Les insultes ne font pas partie de la liberté d'expression.

M. le Maire

Ce n'est pas une insulte que de dire que quelqu'un frise la malhonnêteté intellectuelle.

M. Ranji

On peut jouer avec les mots.

M. le Maire

Vous voulez la parole, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je remarque, d'ailleurs, Madame Juvin-Marleix, que vous avez pu vous exprimer sans aucun problème, donc je ne vois pas comment vous pouvez vous permettre de dire que je vous empêche de vous exprimer.

M. le Maire

Elle faisait référence à tout à l'heure.

M. Macé

Même tout à l'heure, elle a pu s'exprimer sans aucun souci.

M. le Maire

Il a fallu se battre un peu.

M. Macé

Non.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, j'ai des souvenirs où c'était : « Taisez-vous, Madame Juvin, et taisez-vous, Monsieur Houtart » ; heureusement, d'ailleurs, qu'il y a ces fameux Journaux officiels, parce que c'est assez amusant, cela faisait référence à des grands moments historiques, politiques, n'est-ce pas, que l'on connaît bien, mais, Monsieur Macé, je ne trouve pas cela drôle du tout, je suis très attachée à la liberté d'expression, et on peut avoir un ton libre et on peut dire ce qu'on pense, sur n'importe quel sujet, et avoir toujours des leçons de morale sur le correctement, le politiquement correct ; cela me choque énormément et je pense que le pays... Franchement, il faut vraiment faire attention ; c'est un vrai sujet politique, Monsieur, et au sein d'une commune, si dans l'assemblée démocratique, on ne peut pas s'exprimer librement parce que ce n'est pas votre manière de faire, ce ne sont pas des manières de faire que celles que vous adoptez avec vos collègues...

Quand vous vous adressez à la majorité, parce qu'excusez-moi, il y a une majorité, on est 30, effectivement, élus de la majorité, en vous adressant à eux d'un ton assez méprisant, vous avez le droit d'avoir ce ton méprisant, mais nous avons le droit, en contrepartie, de vous dire que si nous votons comme un seul homme comme vous l'avez dit, c'est parce qu'effectivement, nous sommes parfaitement en phase avec la politique de M. le Maire ; c'est tout, je vous rassure.

M. le Maire

Merci.

Allez-y, Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Revenons aux questions de La Garenne-Colombes, parce que c'est pour cela que nous sommes réunis ce soir.

Je constate que je n'ai jamais empêché qui que ce soit de s'exprimer, on vient encore d'en avoir fait une démonstration, vous m'avez d'ailleurs interrompu et je vous ai laissé parler, vous voyez. J'espère que maintenant, je vais pouvoir aller jusqu'au bout de mes propos.

Quand vous dites qu'on ne s'est jamais exprimé sur l'opération de la ZAC dite « des Champs-Philippe », excusez-moi, vous n'êtes élue que depuis 2008, cette opération, nous en parlons depuis 2004, si vous reprenez les comptes rendus intégraux des Conseils Municipaux, vous verrez que l'opposition, et j'en faisais partie à l'époque, évidemment, s'est exprimée à de multiples reprises sur cette opération, a fait de multiples propositions, mais étant donné que cela vient de l'opposition, vous avez une fâcheuse habitude de ne rien retenir parce que c'est l'opposition qui propose, donc vous ne pouvez pas dire que nous avons approuvé quoi que ce soit ; nous avons toujours considéré que cette opération, et je fais le constat ce soir que c'est nous qui avions certainement raison depuis cette période-là, n'était pas une opération qu'il fallait réaliser de cette manière. Vous ne pouvez pas dire le contraire, les faits sont là.

Que, maintenant, vous soyez tellement ennuyés de ce qui passe par rapport à trois Garennois qui ont maintenu leur recours et qui aboutissent à cela et que vous soyez ennuyés pour gérer ce dossier-là, je comprends très bien, mais ne venez pas refaire l'histoire, ne venez pas porter sur ces personnes qui ont fait le recours la responsabilité de quoi que ce soit, ne venez pas protester sur le fait que la rénovation de l'école René-Guest, sur la partie que vous vouliez faire, ne se fera pas à cause de ces méchants Garennois, ce n'est pas le cas, c'est vous qui en portez la responsabilité, assumez vos actes, comme je le dis, parce que c'est normal et, en politique, c'est normal d'assumer ses actes et d'être responsable de ce que l'on a fait.

Voilà, ce soir, ce que je voulais rappeler, par rapport, encore, à des propos, comme si l'opposition avait un tel pouvoir dans ce Conseil Municipal qu'elle vous empêchait de parler et d'agir ; c'est quand même la première fois que j'entends cela.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Écoutez, Mesdames et Messieurs, y a-t-il d'autres...

Monsieur Macé ? Excusez-moi, je croyais que vous aviez répondu. Terminez !

M. Macé

J'ai juste un dernier point qui concerne la délibération que vous nous proposez ce soir.

M. le Maire

Je vous en prie.

Laquelle ?

M. Macé

Sur le point 3.1, sur l'abrogation de la délibération, je m'étonne qu'il n'y ait pas non plus les deux autres délibérations qui ont été proposées au Conseil du 9 mars 2012 :

- celle qui concerne le principe du lancement de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit « des Champs-Philippe » ; pourquoi cela n'apparaît pas ?
- deuxième délibération, je suis étonné qu'elle n'apparaisse pas non plus, parce qu'elle tombe *ipso facto*, la création de la commission de concession d'aménagement et de désignation de ses membres.

Je ne vois pas pourquoi cela n'apparaît pas ; il faudrait compléter la délibération que vous nous proposez ce soir, et donc abroger ces trois délibérations.

M. le Maire

D'accord.

Je vais passer la parole à M. Hervo.

Je n'ai répondu à aucun des éléments, mais je voulais quand même, sans vouloir relancer, bien sûr, le débat, mais, très rapidement, Monsieur Conway, j'entends bien ce que vous me dites sur la Ville est dure en affaires. Sur l'affaire de la rue Raymond-Ridel, qui n'a strictement rien à voir avec le débat, mais que vous avez évoquée, notre position nous a fait économiser 100 000 euros ; 100 000 euros, quand même, il faut quand même le rappeler.

Deuxième point, prendre l'exemple de M^{me} Moll – je cite le nom que vous avez vous-même cité, mais, habituellement, je ne cite évidemment aucun nom, mais comme vous l'avez citée et vous nous avez dit, d'ailleurs, qu'elle vous avait autorisé à le faire, je reprends son nom – en disant, au fond : « C'est la conséquence d'une attitude qu'on a eue vis-à-vis de gens qui se sont estimés lésés dans leur bien », c'est oublier qu'il y a aussi dans les plaignants des gens dont, jamais, on n'a évoqué l'acquisition de leur bien, jamais, mais qui, pour des raisons qu'il faudra peut-être un jour... que je ne connais pas, nous ont emmenés devant le tribunal. Votre explication, je crains, n'est pas la bonne.

Enfin, Monsieur Macé et Monsieur Conway, je suis désolé, j'entends tout ce que vous avez dit, mais il y a un élément que je continue à ne pas comprendre, si, pour vous, nous avons eu une telle méconnaissance du droit en 2004, pourquoi en 2005, pourquoi en 2006, pourquoi en 2007, pourquoi en 2008, pourquoi en 2009, pourquoi en 2010, pourquoi en 2011, pourquoi en 2012, vous n'avez jamais attiré notre attention sur ce point précis de droit qui était la non-concordance avec le droit européen ? Vous avez exprimé une certaine opposition, en tout cas vous, Monsieur Macé, j'entends bien, à l'opération d'aménagement, mais pour d'autres raisons. À l'époque, je peux ressortir les comptes rendus, je me souviens que vous trouviez que nous ne faisons pas, par exemple, suffisamment de logements sociaux, et je me souviens de débats que nous avons eus ici, où M. Duverger avait exprimé la voix de votre minorité de l'époque en disant : « Il nous faut 40 % de logements sociaux ; sinon, nous ne voterons pas » ; c'était cela, le motif, ce n'était pas un motif de droit.

Qu'aujourd'hui, vous nous disiez : « On le savait bien », ce n'est pas vrai, vous ne le saviez pas, ou alors, si vous le saviez, il fallait nous le dire. Personne ne nous a éclairés sur ce point de droit et c'est, pardonnez-moi, Monsieur Conway, aussi valable pour vous. Cela fait quatre ans que vous êtes dans ce Conseil Municipal ; est-ce qu'à un moment ou à un autre, vous avez prononcé le mot de « Cour administrative d'appel de Bordeaux », puisque c'est cela le sujet, ou Traité de l'Union européenne ? Non ! Je ne vous en veux pas, nous-mêmes ne le savions pas, mais ne venez pas refaire l'histoire en disant : « Je le savais » ; non, vous ne le saviez pas. D'ailleurs, en réalité, personne ne le savait et beaucoup de maires, aujourd'hui, sont inquiets de cette décision de justice.

Enfin, la réalité opérationnelle, parce que c'est quand même cela qui est important, c'est que l'école Guest mise à part, qui n'est pas une petite affaire, c'est quand même beaucoup de bruit pour rien cette affaire, puisque toutes les opérations continuent ; cela ne pèse rien sur le budget de la Ville et les fonctionnaires qu'il faudra payer, que nous ne payions pas avant, comme l'a dit M. Hervo, seront payés, certes sur le budget de la Ville, mais sur un budget de la Ville qui connaîtra les recettes qui, hier, étaient les recettes de l'opération d'aménagement. Ce qu'on donnait à la SEM 92 au titre de ses engagements sur le budget de l'opération, ses honoraires, va servir à payer les fonctionnaires qui géreront l'affaire, cela ne pèsera rien ; réellement, cela ne pèsera rien.

J'ai une petite note, que je le lis, de M. Boulard.

Monsieur Hervo, vous vouliez répondre à la question ? Je vais vous lire la réponse de M. Boulard et M. Hervo va me dire s'il est d'accord : « *La procédure a été déclarée sans suite par décision du 2 août 2012, donc pas d'obligation d'abroger les deux délibérations visées par M. Macé, mais on peut le faire si l'on veut* ».

M. Macé a raison d'attirer notre attention sur ces points.

Que pensez-vous de cette réponse d'ordre juridique, Monsieur Macé ? Elle vous va ou pas ? Vous voulez que je vous donne le papier ?

M. Macé

Je voudrais que l'on délibère ce soir. Je souhaiterais que ce soit inscrit dans la délibération que nous votons qu'il y a aussi l'abrogation de ces deux délibérations.

M. le Maire

Cela ne pose aucun problème ; on n'a pas d'obligation de le faire, mais je veux bien qu'on le fasse.

Monsieur Hervo, qu'en pensez-vous ?

M. Hervo

Aucun problème, puisque, de toute façon, la procédure a été déclarée sans suite.

M. le Maire

Cela signifie qu'il faut que nous inscrivions ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour ; tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas d'opposition.

M. Macé

S'il faut voter, on vote.

M. le Maire

On va voter, non pas trois fois, mais cinq fois.

M. Macé

Non, une fois.

M. le Maire

Une fois pour les trois ?

M. Macé

Il n'y a qu'une délibération.

M. le Maire

D'accord.

On va ajouter un article 5 et un article 6 à la délibération pour répondre à la demande de M. Macé.

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est juste pour dire que je voudrais intervenir encore avant de voter.

M. le Maire

Cela tombe bien, nous allons voter ; allez-y !

M. Conway

Je voulais revenir sur plusieurs points.

Le premier, M^{me} Juvin-Marleix a fait la promotion des Journaux officiels, en disant qu'effectivement, on pouvait retrouver toutes les données : je me permets de dire au public que toutes les interventions concernant M^{me} Moll sont dans les Journaux officiels n° 78 de novembre 2009, pages 36 à 43, Journal officiel n° 92 de juin 2011, pages 41 et 42, et n° 94 de novembre 2011, pages 48 à 53.

D'autre part, pour ce qui concerne le 51, rue Raymond-Ridel, le Journal officiel n° 67, pages 10 à 15, du 28 janvier 2009, Journal n° 80 du 4 janvier 2010, pages 32 à 36, et le Journal officiel n° 90, à la page 38, du 26 avril 2011.

J'enchaîne sur cette histoire Ridel ; vous dites que cela a permis d'économiser 100 000 euros à la Ville et je rappelle que cela a fait perdre trois ans à la Ville pour acquérir ce bien et construire les logements sociaux.

D'autre part, vous dites : « Je ne connais pas les motivations de ces gens-là », mais qu'attendez-vous pour les rencontrer ? Je trouve cela incroyable qu'aujourd'hui, avec cette affaire, il n'y ait pas de rencontre et que vous ne connaissiez pas leurs besoins !

Autre chose, vous parlez de 2004 et vous me donnez le bénéfice de ne pas avoir été au Conseil Municipal en 2004, mais si vous aviez pu, vous me l'auriez servi, et vous dites : « Mais en 2010, en 2011 et en 2012, que faites-vous, Christophe Conway ? Enfin, c'est incroyable ! Nous avons un service juridique, nous payons des avocats avec les deniers de la Ville, mais vous, quand même, vous êtes bénévole au Conseil, vous ne pouvez pas vous payer un expert juridique pour nous apporter ce conseil », alors que toutes les décisions sont prises avant et que, ce soir, les votes sont déjà faits alors que vous ne connaissiez même pas notre position.

Faut-il que je rappelle que les commissions municipales ne se réunissent jamais pour un travail collectif, il y en a certaines qui ne réunissent même pas du tout ? D'autre part, on a de nombreux exemples, le parking en est un, dans lesquels on n'a jamais pu travailler ensemble sur ces questions-là.

Enfin, vous disiez, non seulement : « En 2010, Christophe Conway, que faites-vous ? », mais, en plus, vous aviez connaissance d'une lettre qui était envoyée vous demandant la résiliation et vous demandant cela à titre de procédure amiable ; je suis très surpris que cette lettre-là n'ait pas rappelé votre histoire de 2004. Qu'à la limite, en 2004, vous n'avez pas fait le lien, d'accord, mais en 2010, quand les gens soulèvent ce moyen-là, que vous ne vous disiez pas : « Danger », je ne comprends pas.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je pense qu'on ne s'est pas bien compris.

Premièrement, sur ce que vous avez dit sur le Journal officiel, objectivement, j'avoue que je n'ai pas tout suivi à vos pages, mais un des problèmes du Journal officiel est qu'en réalité, c'est un Journal qui est très peu diffusé, parce que très peu demandé, très peu de gens le lisent, donc je ne suis pas absolument certain que tous les renseignements que vous avez donnés sur les pages et les paragraphes soient extrêmement utiles.

Deuxième point, oui, je pense qu'on ne peut pas, d'un côté, dire : « C'était évident, le droit était évident, vous êtes nuls », pour simplifier, je caricature, et : « En revanche, on ne vous a rien dit ». Soit c'était évident et vous nous l'avez dit, soit cela ne l'était pas et il ne faut pas nous dire qu'on était nul parce qu'on aurait dû le savoir, parce que vous ne nous l'avez pas dit quand même.

Troisième point, c'était ironique quand je disais : « Je ne sais pas ce que cherchent un certain nombre de gens qui... », ce n'est pas une vraie question, il y a un peu d'ironie quand même.

Le quatrième point concerne... Vous dites : « Je ne comprends pas, en 2010, on vous demande de résilier et vous ne faites rien » ; si, justement, c'est là qu'on a mis en place le principe de la résiliation, c'est là qu'on a commencé à y travailler ! C'est pour cela que je vous ai fait voter dessus au début de l'année ; d'ailleurs, vous avez voté contre la résiliation, Monsieur Conway, je crois.

M. Conway

Sur la résiliation, oui.

M. le Maire

C'est cela. Donc vous êtes en train de m'expliquer : « Il y avait une demande de résiliation, il fallait résilier. Comment cela ? Vous êtes vraiment des nigauds, vous n'avez pas résilié ! » Il se trouve qu'on a mis en place une résiliation et quand on vous propose de résilier, vous dites « non ». Que vouliez-vous ? C'est quand même curieux, si c'était aussi évident, pourquoi vous n'avez pas dit « oui » à la résiliation ?

Je vous en prie, c'est très intéressant !

M. Conway

Je vous réponds, parce que...

M. le Maire

Oui, précisément !

M. Conway

D'une part, quand vous dites : « C'était un peu d'ironie », je vous crois, mais il n'empêche que vous ne les avez pas rencontrés, ou si vous les avez rencontrés et que vous connaissez leur problème, exposez-le ; c'est la première chose.

La deuxième, quand je parlais de la démarche amiable et que vous saviez que c'était, *a priori*, d'après la jurisprudence de 2004, un terrain dangereux, vous n'avez pas cherché à négocier ? Pourquoi avez-vous négocié ensuite, en 2011 seulement ?

M. le Maire

Monsieur Conway, cette résiliation...

M. Conway

Attendez...

M. le Maire

Je croyais que vous aviez terminé... Pardon.

M. Conway

Effectivement, parce que je vais le mettre dans le paquet, mais bon...

Vous dites que le Journal officiel est peu lu ; depuis que vous ne le diffusez plus, qu'il n'y a plus de diffusion papier, je fournis 30 exemplaires par mois aux gens qui me le demandent, puisqu'on avait offert sur une tribune libre le fait de le proposer aux gens qui le demandaient, sachant que, par ailleurs, c'est mis en ligne, tant sur le site de la Mairie que sur notre site, pour une consultation ; je peux vous dire que j'ai régulièrement des commentaires dessus.

M. le Maire

Sur le Journal officiel, c'est un point accessoire, mais je veux quand même souligner que, premièrement, nous n'avons aucune demande, personne ne nous le demande ; je le regrette, mais c'est ainsi, personne ne nous le demande.

Deuxièmement, vous dites que vous tirez 30 exemplaires ; oui, vous donnez les 30 exemplaires aux 30 personnes de votre liste.

Troisièmement, il y a peut-être une connexion sur internet, sauf que quand on regarde les connexions sur internet, on est surpris quand même de la pauvreté de connexions internet sur la question du Journal officiel.

Le Journal officiel, c'est notre majorité qui a décidé de le mettre en œuvre, donc je ne vais pas le critiquer, je trouve que c'est bien, donc on continue à le faire, mais il faut aussi relativiser le lectorat du Journal officiel de La Garenne-Colombes, puisque, je vous dis, actuellement, nous, c'est zéro demande, il y a zéro personne à La Garenne-Colombes qui nous demande de lire ce Journal. Vous êtes probablement l'élite de La Garenne-Colombes qui lit le Journal officiel de La Garenne-Colombes, mais il n'y en a pas d'autre. En tout cas, si vous connaissez des gens qui le veulent, n'hésitez pas à nous le demander, parce qu'on peut vous le fournir, mais on ne nous le demande jamais.

Je reviens sur la question de la résiliation.

Ma question est simple, Monsieur Conway, je vous demande d'y répondre, si vous voulez, ou vous me dites : « Je ne veux pas y répondre » ; vous nous dites : « C'était évident, il fallait résilier », il se trouve qu'on vous a demandé de résilier au mois de mars dernier, et vous avez voté contre, alors pourquoi avez-vous voté contre ? C'est ma question, pourquoi avez-vous voté contre la résiliation ?

M. Conway

C'est la question sur une phrase que je n'ai pas dite.

M. le Maire

Alors pourquoi avez-vous voté contre la résiliation ?

M. Conway

J'ai voté contre la résiliation, parce que, pour moi, ce n'était pas le problème. Le problème, c'était le comportement, et si vous reprenez le Journal officiel, vous verrez que je dénonce la manière de faire...

M. le Maire

D'accord ! Donc il ne fallait pas que nous résiliions ?

M. Conway

Pourquoi vous imaginez que La Garenne-Colombes est la seule commune qui a ce problème-là aujourd'hui ? Je pense que dans les autres communes...

M. le Maire

Malheureusement, cela ne va pas être la seule, c'est cela, le problème ; tout le monde va l'avoir, le problème, dans les semaines qui viennent.

M. Conway

Non, mais je veux dire sur cette période-là. Si vous ne réglez pas...

M. le Maire

Monsieur Conway, cela signifie qu'en fait, vous ne nous reprochez pas de ne pas avoir résilié ?

M. Conway

Je vous reproche la manière dont vous prenez ce dossier...

M. le Maire

Très bien ! Déjà, on passe du fond à la forme.

M. Conway

Pour moi, comme toujours, vous répondez en termes de solution et vous ne répondez pas au problème...

M. le Maire

J'essaye !

M. Conway

Le problème qu'il y avait, les gens pourront le retrouver, j'ai souligné qu'à l'époque de l'aménagement des Champs-Philippe, j'ai repris les rapports de l'expert, il recommandait de favoriser les négociations en bon terme, il recommandait de reloger les gens sur place.

Sur les propriétaires, vous dites que cela ne coûtera rien aux propriétaires, mais les propriétaires des Champs-Philippe ont perdu leur bien, ils ont perdu une partie du gisement foncier sur lequel ils avaient un droit. En plus, vous avez eu des procédés, notamment vis-à-vis de cette dame, qui n'était pas expropriée, je le rappelle, mais qui allait au-devant d'une spoliation. Vous avez beau le dire, quand vous proposez...

M. le Maire

Je ne suis pas d'accord, cette dame a reçu un juste prix, *in fine*, c'est cela qui est important, et il faut arrêter de dire que nous avons spolié les gens, c'est un mensonge, tout simplement, je suis désolé de vous le dire. Ce n'est pas une spoliation.

M. Conway

Je reprends... Quand je dis qu'il n'y avait pas expropriation, qu'il y avait spoliation...

M. le Maire

C'est pire !

M. Conway

... c'est que si cette personne ne s'était pas défendue, si elle n'était pas allée jusqu'au bout, parce que, franchement, la tentation était forte de laisser, puisque pendant ce temps-là, c'étaient des années sur lesquelles elle ne pouvait rien faire...

Prenons acte du fait qu'à un moment donné, vous avez proposé 70 000 ou 77 000 euros...

M. le Maire

Je ne vais pas parler du cas de M^{me} Moll en question, parce que ce sont des affaires privées, mais, honnêtement, raconter une histoire comme cela aujourd'hui est un peu honteux !

M. Conway

Quand vous dites que je n'ai rien dit, je rappellerai une tribune que j'avais écrite en mars 2009, qui s'appelait : « *Urbanisme et éthique* » ; je disais dans cet article que l'expropriation était des fois nécessaires. Vous aviez répondu en séance : « Grand Dieu, moi, je n'exproprie pas et je ne veux pas exproprier, etc. »...

M. le Maire

Absolument !

M. Conway

... mais vous spoliez tout autant.

M. le Maire

Mais pas du tout !

M. Conway

Quand vous dites qu'on s'est entendu, il faut rappeler ce que je disais, que c'est un déséquilibre de moyens entre la commune et les habitants concernés, que c'est susceptible de tourner au rapport de force si la Ville ne s'est pas engagée à respecter une certaine éthique.

Il s'agit de donner tout leur sens aux procédures obligatoires, les enquêtes publiques, par exemple, en prenant réellement en compte les préoccupations exprimées par les habitants. Il faut aussi garantir à ceux qui s'estiment lésés que leur situation ne fera pas l'objet d'une appréciation subjective et discrétionnaire, et c'est pour cela que l'on demandait la création d'une commission plurielle qui était chargée d'étudier toutes les situations de désaccord liées aux projets d'urbanisme et de proposer une compensation équitable, avec des règles claires. J'ai proposé cela en mars 2009.

Vous dites : « Mais Christophe Conway n'a rien fait ».

M. le Maire

Non, Monsieur Conway, ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai dit : « Vous n'avez rien fait sur le plan du droit ».

Deuxième point, je considère, je vous le dis très simplement, comme insultant le fait de dire que nous avons spolié les gens ; c'est insultant. Nous avons traité les dossiers avec le plus d'humanité possible, nous avons rencontré les gens qui le souhaitaient, je suis personnellement allé chez ceux qui souhaitaient que j'aille chez eux, j'ai pris du temps, Jean-Pierre Hervo a pris du temps, le Directeur général des services a pris du temps. Il y a des tas de villes où ces opérations se font avec une brutalité inhumaine, des expropriations. Nous avons toujours fait tout ce qu'il fallait pour que ce ne soit pas comme cela.

Vous citez un cas que vous jetez dans le débat public, mais la réalité de ce cas est évidemment beaucoup plus complexe que vous le dites. Cette dame, je l'ai vue, je l'ai rencontrée, nous avons eu des discussions avec elle, mes services aussi. Objectivement, dire que nous spolions les gens est non seulement faux, mais insultant, et moi, franchement, je trouve... Isabelle Juvin-Marleix disait tout à l'heure qu'on pouvait dire m'importe quoi dans le débat public ; je pense que la limite est là ; la limite est qu'on ne peut pas injurier les gens, et c'est une injure de dire qu'on spolie, je suis désolé. Ceux qui spolient, en général, ne sont pas des gens qui ont une morale très éclairée.

Je considère que j'ai fait, avec les habitants des Champs-Philippe, le mieux que j'ai pu – c'est peut-être insuffisant, certes –, avec le plus d'unanimité possible, le plus d'efforts personnels, et, objectivement, au fond, quand on regarde les choses sur une opération aussi importante que cela, quatre recours sur neuf ans, ce sont quatre recours de trop, certes, mais ce ne sont que quatre recours, qui, d'ailleurs, sont tous réglés, sauf un, où il n'y a aucune demande, qui est dans l'affaire, pour le coup, pour des raisons qui ne concernent pas son bien, puisqu'on ne demande pas à l'acquiescer, pour des raisons que j'ignore.

Ne dites pas qu'on spolie, je le prends comme une injure ; d'ailleurs, je pense que c'est une injure en elle-même.

M. Conway

Je renvoie aux Journaux officiels, avec toutes les données qui ont été faites et que vous aviez d'ailleurs reconnues.

M. le Maire

Je ne vois pas que quoi vous parlez ; vous avez dit que nous spoliions les gens et c'est faux, nous ne spolions pas les gens, ils ont tous été indemnisés correctement, il n'y a pas eu d'expropriation comme il y en a eu ailleurs, avec une brutalité, une absence d'humanité totale, ce n'est pas comme cela que nous travaillons ici. C'est d'ailleurs peut-être pour cela que l'opération a pris un peu de temps aussi, nous avons refusé pendant des années d'exproprier les gens pour arriver à des accords ; c'est cela, la vérité.

Maintenant, sur le côté juridique, je suis content de savoir aujourd'hui qu'il y a autant de juristes émérites dans le Conseil Municipal, mais qui, par souci de discrétion, n'ont pas éclairé la Ville sur le danger juridique que nous courions depuis 2004. Nous sommes en 2012, j'entends bien qu'aujourd'hui, « moi, je savais ». Vous savez, c'est comme « *On refait le match* », la fameuse émission ; évidemment, ce n'est pas machin qu'il fallait mettre avant-centre, tout le monde le savait ; bien sûr, tout le monde le savait ! Et Napoléon Bonaparte n'aurait pas dû envoyer Grouchy à l'Est, il aurait dû le garder avec lui, tout le monde le savait ! C'est comme cela... Simplement, avant la bataille, personne ne vous le dit.

On vous propose, Monsieur Macé, deux délibérations, l'existante et la création d'une deuxième délibération avec l'abrogation ; cela vous va aussi ? Juridiquement, c'est pareil.

Première délibération, celle que vous avez sous les yeux, qui est contre ?

(M. Macé demande la parole.)

La première !

M. Macé

Non, c'est plus compliqué que cela.

M. le Maire

On peut la rendre plus compliquée, je suis d'accord.

M. Macé

Je pense qu'il y a deux votes différents...

M. le Maire

C'est ce que je viens de dire.

M. Macé

Non, mais vous allez voir, je vais aller jusqu'au bout.

M. le Maire

Monsieur Macé, si c'est pour faire comme d'habitude, répéter exactement ce que je vais dire...

M. Macé

Non, je ne répète pas ce que vous dites.

M. le Maire

Cela arrive, c'est pour cela !

M. Macé

Donc deux votes. Le premier vote concerne les abrogations de la première plus les deux autres délibérations ; le premier vote porte uniquement sur ce point-là.

Un deuxième vote sur l'approbation du protocole d'accord, qui est autre chose.

Moi, je veux deux votes différents, c'est-à-dire sur les abrogations des délibérations du Conseil Municipal et sur la proposition...

M. le Maire

Vous avez bien fait de prendre la parole, parce que ce n'est pas ce que j'avais dit, effectivement.

M. Macé

C'est pour cela.

M. le Maire

Ce que je vous propose, ce n'est pas cela. D'abord, je vous propose le vote qui était prévu et, deuxièmement, un second vote, une deuxième délibération, qu'on ajoute au Conseil Municipal, qui est l'abrogation des délibérations 90312-028, 90312-027 et 160212-002, fixation des conditions de constitution et de dépôt des listes.

M. Macé

Je voudrais que vous me donniez une explication juridique et claire : pourquoi nous ne pouvons pas avoir deux votes différents, un qui concerne l'abrogation ou les abrogations des délibérations du Conseil Municipal...

M. le Maire

Est-ce qu'il y a une difficulté, Monsieur Boulard ?

M. Macé

... et un autre, parce que cela n'a rien à voir, qui approuve le protocole d'accord.

M. le Maire

Monsieur Boulard, est-ce qu'il y a des conséquences non immédiatement visibles pour quelqu'un comme moi dans ce que propose M. Macé ? Autrement dit, est-ce que tout va bien ?

M. Boulard

À titre prudentiel, je vous conseille de faire deux délibérations.

M. le Maire

Je suis désolé, Monsieur Macé, j'écoute les « sachants ».

M. Macé

Que vous vouliez deux délibérations... Après, moi, je demande des votes différents, vote par vote, sur l'abrogation et, ensuite, le protocole d'accord.

M. le Maire

Est-ce qu'on peut faire cela, Monsieur Boulard ?

M. Boulard

Je maintiens la proposition, ce qu'on avait prévu de faire.

M. le Maire

Je suis désolé, Monsieur Macé, j'aimerais beaucoup vous faire plaisir, vous me connaissez, mais il se trouve que le juriste qui est devant moi me dit de maintenir.

Je vous propose de voter sur la première délibération, celle que vous avez là.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. Macé

On ne participe pas au vote.

M. le Maire

J'ai bien compris que vous ne participiez pas au vote.

M. Macé

Nous considérons qu'il n'est pas légal ; je préfère vous le dire dès ce soir.

M. le Maire

Qu'il n'est pas légal ?

M. Macé

Qu'il n'est pas légal.

M. Hervo et M. le Maire

Cela fera un recours de plus.

M. Macé

C'est dommage.

M. le Maire

C'est dommage, oui.

Le deuxième point est la création d'une deuxième délibération avec les abrogations, dont nous avons parlé il y a cinq minutes.

Est-ce que, là-dessus, tout le monde est d'accord ?

M. Macé

Nous sommes bien d'accord, uniquement par rapport aux abrogations des trois délibérations, et on ne parle plus du protocole d'accord ?

M. le Maire

Les trois délibérations, je vous le confirme.

C'est bien cela, Monsieur Boulard, cette fois-ci ?

(M. Boulard acquiesce.)

Nous allons voter...

Monsieur Graux ?

M. Graux

J'ai juste une question : ces trois délibérations que nous allons voter maintenant ne sont pas obligatoires, si j'ai bien compris.

M. le Maire

D'après l'analyse juridique de Monsieur Boulard, ce n'est pas obligatoire, mais c'est possible.

M. Graux

Donc si on les vote ce soir, c'est juste pour faire plaisir à M. Macé et c'est juste parce que son équipe n'a pas pris part à la première partie ?

M. le Maire

C'est votre interprétation politique, Monsieur Graux... Je ne dis pas qu'elle est mauvaise, elle a même, peut-être, un fond de vérité...

M^{me} Juvin-Marleix

D'excellence !

M. le Maire

... mais M. Macé, qui est aussi Directeur général d'une Ville, me dit que, juridiquement, il trouve que c'est mieux, je suis M. Macé, qui me dit : « Il vaut mieux faire une deuxième délibération », et comme mon directeur juridique me dit que cela ne pose pas de problème, voilà... En plus, on fait plaisir à M. Macé, il n'y a que des avantages !

Quand même, c'est important, les preuves d'amitié, Monsieur Macé !

M. Ranji

On préfère éviter un recours supplémentaire à la Ville c'est pour cela.

M. le Maire

Je vous fais confiance. Jusqu'ici, cela n'a pas porté chance à tous les conseillers municipaux qui ont fait des recours, Monsieur, et cela coûte assez cher.

On va passer au vote sur ces trois délibérations que j'ai citées il y a cinq minutes et que je ne réciterai pas :

- la désignation de la personne habilitée à analyser les offres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC, délibération 90312-028 du 9 mars ;
- la création de la commission de concession d'aménagement et désignation de ses membres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier des Champs-Philippe, délibération 090312-027, du 9 mars ;
- la fixation des conditions de constitution et de dépôt des listes en vue de la création de la commission de concession d'aménagement dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier des Champs-Philippe, délibération n° 160212-002 du 16 février ;

Cela vous va ? C'est clair, on est d'équerre.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci infiniment.

- *ABROGE la délibération n°DE-090312-025 en date du 09 mars 2012 relative à l'avenant n°6 de résiliation de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92 le 20 décembre 2004 en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe, APPROUVE, dans tous ses termes, le protocole d'accord en vue de la résolution de la concession conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004 en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe ainsi que l'ensemble des annexes y afférentes ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tous les actes y afférents.*
- *30 voix pour :
MM. JUVIN, PERREE, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, M^{mes} FOMMARTY, GAILLABAUD, MM. HOUTART, DRANSART, CHAILLET, M^{me} VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, M^{me} KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{lle} HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M^{lle} BACHELET, M. GIZARDIN.*
- *1 abstention : M. CONWAY.*
- *M. MACE, M^{lle} NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI ne prennent pas part au vote*
- *ABROGE la délibération n°DE-160212-002 en date du 16 février 2012 par laquelle ont été fixées les conditions de constitution et de dépôt des listes en vue de la création de la commission de concession d'aménagement dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des Champs-Philippe,*
- *ABROGE la délibération n°DE090312-027 en date du 09 mars 2012 par laquelle a été créée la commission de concession d'aménagement et ont été désignés les membres de cette commission dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des Champs-Philippe;*
- *ABROGE la délibération N°DE-090312-028 en date du 09 mars 2012 par laquelle a été désignée la personne habilitée à analyser les offres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des Champs-Philippe;*

35 voix pour : Unanimité

IV - Divers

4.1 - Vœu relatif à la fermeture du Centre d'Assurance-maladie de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le point suivant est un vœu relatif, mes chers amis, à la fermeture du Centre d'Assurance-maladie de La Garenne-Colombes. Je propose ce vœu :

« Mes chers collègues,

La Caisse Primaire d'Assurance-maladie des Hauts-de-Seine projette, dans le cadre d'un plan de restructuration départemental, la fermeture du centre de La Garenne-Colombes. Ce projet a été élaboré sans information ni concertation préalable avec la Ville de La Garenne-Colombes.

La commune de La Garenne-Colombes, contrairement à d'autres villes, ne bénéficie que d'un seul centre d'assurance-maladie, celui-ci offre donc un réel service de proximité aux administrés garennois.

De plus, une majorité des bénéficiaires de ce centre ne sera pas en mesure de se rendre au centre principal de Nanterre, éloigné et mal desservi depuis La Garenne-Colombes, pour accomplir certaines formalités et démarches si celui de La Garenne-Colombes vient à fermer.

Ainsi, je vous propose le vœu suivant, en trois points :

- émettre le vœu que le centre d'assurance-maladie de La Garenne-Colombes demeure ouvert afin que les Garennois, notamment les plus vulnérables, puissent continuer à bénéficier de services de proximité ;*
- demander au Premier ministre et au ministre des Affaires sociales de s'opposer à la disparition totale des services de l'assurance-maladie sur son territoire qui créerait une rupture d'égalité devant le service public pour les Garennois ;*
- demander que, dans l'hypothèse d'un maintien de la décision de fermeture du centre de La Garenne-Colombes par la Caisse Primaire d'Assurance-maladie, une concertation soit rapidement engagée avec la Ville de La Garenne-Colombes afin d'organiser une solution alternative locale et adaptée aux Garennois. »*

Voilà le vœu, Mesdames et Messieurs, que je vous propose d'adopter et de transmettre à la Caisse Primaire d'Assurance-maladie, à M. le Préfet, représentant l'État, et peut-être directement à M. le Premier ministre et à M^{me} le ministre des Affaires sociales.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet important ?

Madame Naturel ? Vous êtes d'accord, il ne faut pas fermer les services publics ?

M^{lle} Naturel

Tout à fait.

Depuis plusieurs mois, la direction de la Caisse Primaire d'Assurance-maladie des Hauts-de-Seine veut imposer la fermeture définitive, comme vous le disiez, de 19 centres de Sécurité sociale sur les 40 existants dans le 92, dont celui de La Garenne-Colombes.

À deux reprises, Monsieur le Maire, nous vous avons déjà alerté de cette menace, tout d'abord au Conseil Municipal de septembre 2011, par M. Christophe Macé, et une seconde fois par moi-même, en février dernier, où je vous proposais, justement, de voter unanimement un vœu pour le maintien de notre centre.

Il y a neuf mois, vous nous rejetiez ce vœu qui permettait de rassembler l'ensemble du Conseil Municipal pour exiger le maintien du Centre de Sécurité sociale de La Garenne-Colombes et, ainsi, de s'opposer fermement au bradage de notre patrimoine immobilier.

Alors pourquoi, aujourd'hui, proposez-vous de voter un autre vœu ? Finalement, il faut croire que vos démarches auprès des autorités du Conseil administratif de la CPAM n'ont pas eu les résultats escomptés et qu'elles ont été aussi efficaces qu'une bouteille jetée à la mer.

Ainsi, nous nous félicitons que ce soir, vous souhaitiez émettre le vœu que le Centre d'Assurance-maladie reste ouvert et de demander au Premier ministre et au ministre des Affaires sociales de s'opposer à la disparition totale des services de l'assurance-maladie de notre territoire.

Seulement, je voudrais mettre le doigt sur le contenu du dernier paragraphe de votre vœu, qui ne préfigure rien de bon ; je m'explique.

De quoi parlons-nous lorsque vous suggérez que : *« dans l'hypothèse d'un maintien de la décision de fermeture du centre de La Garenne-Colombes par la Caisse Primaire d'Assurance-maladie, une concertation soit rapidement engagée avec la Ville de La Garenne-Colombes afin d'organiser une solution alternative locale et adaptée aux Garennois » ?*

Je fais un aparté en citant un article du « Parisien » du 6 avril 2012 ; la direction de la CPAM indiquait que dans les villes qui ne bénéficieraient plus de leur centre après 2013, des solutions alternatives étaient à l'étude, sous la forme, par exemple, de permanences en mairie ; des permanences en mairie ! J'ose espérer que ce n'est pas le sens de votre vœu, ce soir, Monsieur le Maire. Cette solution alternative n'est pas une solution et reste tout à fait inacceptable. Les Garennois ont besoin d'une offre adaptée à leurs besoins, c'est-à-dire un espace adéquat, avec un nombre suffisant de personnels pour assurer un véritable service public de qualité efficace.

Dans ce sens, je vous demande, ce soir, Monsieur le Maire et mes chers collègues, de faire preuve de bon sens en retirant ce paragraphe de cette proposition ou, dans le cas contraire, de faire voter cette délibération point par point ; les deux premiers points, nous serions pour, et le troisième, nous serions opposés.

Pour finir, je voulais émettre une autre proposition. Ce vœu n'est qu'un premier pas, il doit, pour réussir, s'accompagner d'une mobilisation de toute la population garennoise ; pour ce faire, je vous proposerai, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'informer les Garennois de la situation, soit par le Journal de La Garenne-Colombes, par des réunions publiques ou des notes informatives dans les boîtes aux lettres, et de mettre en ligne sur le site de la Mairie une pétition contre cette fermeture.

Ensemble, nous serons en capacité de revendiquer cette proposition sans faire aucune concession.

Dans le cas contraire, nous ne pourrions cautionner le démantèlement progressif de notre service public de proximité indispensable à la population garennoise la plus fragilisée et continuerons d'exiger un véritable service public pour nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Effectivement, en février 2012, Adélaïde Naturel avait posé une question et vous aviez répondu : « *Je vous remercie, par cette proposition, d'exprimer votre soutien aux démarches que j'ai entreprises auprès des autorités et dont je vous ai informée afin que le centre de La Garenne-Colombes ne ferme pas* ». J'ai été très surpris, dans la démarche de préparation de ce Conseil, de ne rien trouver à ce sujet ; j'aurais bien aimé avoir connaissance des échanges qui ont été faits et de pourquoi il n'y a pas eu de concertation, parce que vous regrettez dans le vœu les concertations, mais cela veut dire qu'il n'y a même pas eu de concertation jusqu'à présent. Je ne comprends pas, s'il n'y avait pas de volonté de concertation et pas de réaction, pourquoi, à l'époque, vous aviez refusé ce vœu.

Ce soir, je voterai ce vœu, parce que je pense que c'est vraiment quelque chose auquel tous les Garennois sont attachés, et la proximité, notamment pour un certain type de la population qui ne peut pas se déplacer facilement, est tout à fait indispensable, et je rejoins tout à fait Adélaïde Naturel sur le fait d'enlever le dernier paragraphe qui, à mon avis, entrouvre la porte un peu trop tôt.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ou pas ?

Pourquoi cette démarche ? C'est simplement que nous avons, comme je vous avais répondu, Mademoiselle, lancé un certain nombre de démarches qui semblaient porteuses d'un certain espoir, je ne vous le cache pas, et là, nous avons eu, en août, une sorte de fin de non-recevoir, en disant : « Finalement, non, c'est fait, on ne discute plus », une lettre nous est tombée dessus.

Je considère qu'il s'agit d'une attitude totalement irrespectueuse, très surprenante de la nouvelle majorité, puisque celle-ci ne cesse de crier haut et fort qu'il faut maintenir le service public. À La Garenne-Colombes, la première action, l'histoire retiendra que c'est la suppression d'un service public.

Je suis entièrement d'accord avec vous, Mademoiselle, je ne vous savais pas déjà passée aussi franchement dans l'opposition, nous allons donc supprimer le dernier paragraphe et demander tout simplement au gouvernement, au Premier ministre, d'agir pour maintenir la totalité du centre ; je trouve que c'est une très bonne idée.

Vous êtes d'accord ?

(Les élus acquiescent.)

On retire votre paragraphe et nul doute que les actions que nous allons mener auprès du gouvernement vont être soutenues par tout le monde.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous disiez à l'époque et vous en avez la confirmation : « *Je n'imagine pas, d'ailleurs, que si, par extraordinaire, la majorité au gouvernement venait à changer, votre position serait modifiée* » ; vous en avez la preuve, on se prononce sur des dossiers et pas en fonction de qui les a vus.

M. le Maire

Très bien.

Je ne vous savais pas non plus passé dans la majorité de gauche, Monsieur Conway, mais très bien ! Il y a beaucoup d'informations politiques qui sont données ce soir !

Nous allons passer au vote sur ce vœu que nous ferons parvenir au Premier ministre et à la ministre des Affaires sociales, qui m'a écrit, d'ailleurs, le 6 août, cela va bientôt faire quatre mois, et donc toujours pas de nouvelles ; elle m'a dit qu'elle prenait note ; c'est déjà pas mal !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4.2 - Décisions.

M. le Maire

- N° 2012/151 : Contrat de maintenance et d'entretien de la machine universelle n° 01155.
- N° 2012/152 : Contrat avec l'association La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le 6 octobre 2012 au Mastaba 1.
- N° 2012/153 : Conventions triennales relatives à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de 15 associations sportives et culturelles de La Garenne-Colombes.
- N° 2012/154 : Conventions relatives à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur d'une association sportive et d'une association culturelle de La Garenne-Colombes.
- N° 2012/155 : Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux sportifs, à titre gracieux, au profit du collège « Les Champs-Philippe ».
- N° 2012/156 : Prémption propriété 33, boulevard National, cadastrée section D, n° 268, déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie le 1^{er} août 2012, vente d'un local commercial (Lot 3).
- N° 2012/157 : Avenant n° 1 relatif au marché à procédure adaptée MAPA/2012/VOI/08 entretien et maintenance des aires de jeux dans les crèches et les squares.
- N° 2012/158 : Convention de mise à disposition du Mastaba 1 le vendredi 12 octobre 2012.
- N° 2012/159 : Contrat de maintenance du logiciel Infolive pour la gestion du portail Intranet.
- N° 2012/160 : Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1 le lundi 1^{er} octobre 2012.
- N° 2012/161 : Contrat avec La Compagnie 3 Chardons relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 17 octobre 2012 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/162 : Contrat avec le salon du chocolatier relatif à l'organisation d'un atelier chocolat prévu le mercredi 3 octobre 2012 à l'école élémentaire Voltaire.
- N° 2012/163 : Contrat avec le salon du chocolatier relatif à l'organisation d'un atelier chocolat prévu le mercredi 24 octobre 2012 à l'école élémentaire Voltaire.
- N° 2012/164 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences sur l'art contemporain.
- N° 2012/165 : Convention de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque le mardi 9 octobre 2012.
- N° 2012/166 : Avenant au contrat de maintenance du progiciel Le Livre Foncier.
- N° 2012/167 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours en classe d'environnement durant l'année scolaire 2012/2013 pour les besoins des écoles de la Commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2012/168 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit de l'association Olympic Garennois section V.T.T.
- N° 2012/169 : Contrat avec la SARL « Mac Productions » relatif à un concert à la médiathèque prévu le vendredi 26 octobre 2012.
- N° 2012/170 : Contrat avec M. Serge Ritzenthaler relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances le vendredi 30 novembre 2012 à la médiathèque.
- N° 2012/171 : Contrat avec l'association « Touk Touk Compagnie » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 4 décembre 2012.
- N° 2012/172 : Contrat avec l'association « La forêt des enchanteurs » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre prévue le 11 décembre 2012.
- N° 2012/173 : Contrat avec « La Compagnie Marionnettes Coconut » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 décembre 2012 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/174 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers relatif à l'organisation d'un petit-déjeuner lecture prévu le samedi 13 octobre 2012 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2012/175 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain de football indoor en faveur des jeunes de La Garenne-Colombes par la société Elite 5 Soccer.
- N° 2012/176 : Convention relative à la mise à disposition à titre gracieux de locaux municipaux pour l'organisation d'un stage de base BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) par l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC 92) en faveur des jeunes Garennois.
- N° 2012/177 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit de l'association Olympic Garennois Natation.
- N° 2012/178 : Contrat avec la Compagnie « Compas Austral » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 14 novembre 2012 à la médiathèque municipale.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Sur la 156, préemption 33, boulevard National, est-ce que vous pourriez nous faire un point pour savoir où nous en sommes sur cette procédure lancée et quelle a été la réaction du propriétaire ?

M. le Maire

En fait, il y a 26 lots et 6 appartements déjà à la Ville.

M. Macé

Et le propriétaire à qui vous avez adressé une DIA, donc vous lui avez indiqué que la Ville voulait préempter, quelle a été sa réaction ? Il y a déjà des éléments qu'il vous a communiqués ?

M. le Maire

Non, en est en attente, il n'a pas fait de retour.

M. Macé

D'accord.

Merci.

M. le Maire

D'autres questions ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

J'ai une question par rapport à la 159 ; il est question d'un intranet. Je voulais savoir ce que cet intranet fournit comme service ; même s'il s'agit ici de maintenance, on ne sait pas exactement de quoi il s'agit.

M. le Maire

Monsieur Graux ?

M. Graux

Je n'ai pas d'information sur ce site.

M. le Maire

Correction des anomalies de fonctionnement du progiciel Infolive, la fourniture de nouvelles versions de l'application sur support CD, l'assistance téléphonique et par e-mail auprès du client et l'assistance à distance par prise en main du serveur web du client, soit directement, soit par l'utilisation conjointe d'une solution comme Netviewer ; ne me demandez pas la traduction de Netviewer s'il vous plaît !

M. Ranji

Là, vous faites référence au contrat de maintenance, mais le logiciel lui-même ?

M. le Maire

Excusez-moi, je n'ai pas compris votre question. Quelle est votre question ?

M. Ranji

Que fait ce logiciel ?

M. Graux

Je reviendrai vers vous.

M. le Maire

La nature du logiciel... Je n'avais pas compris.

M. Ranji

Oui.

M. le Maire

D'autres questions ?

M. Ranji

Une petite dernière sur la 175, par rapport à la convention avec la société Elite 5 Soccer ; est-ce que cela remet en cause la réfection du terrain Marcel Payen, j'entends le terrain du fond ?

M. le Maire

Le terrain du fond ?

M. Ranji

Celui pour lequel il y a eu une négociation avec les jeunes, plus ou moins poussifs... Cela ne remet pas du tout en cause...

M. le Maire

Non, cela n'a rien à voir. On est sur du foot.

M. Ranji

Je sais bien que cela n'a rien à voir. Justement, c'est pour cela que je vous pose la question.

M. le Maire

Non, cela n'a rien à voir.

M. Ranji

Donc cela ne remet pas en cause...

M. le Maire

C'est un autre sujet.

M. Ranji

Je vous remercie.

M. le Maire

Je vous en prie.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

La 165, est-ce que vous pouvez nous dire quelle était la nature de la soirée ? Il est indiqué : « *organisation d'une soirée médicale* » ; cela correspond à quoi ?

M. le Maire

C'était l'Amicale des médecins de La Garenne-Colombes.

M. Macé

D'accord.

Merci.

M. le Maire

C'était sur quoi, Monsieur Pinta.

M. Pinta

C'était...

M. le Maire

Bravo !

(Rires.)

M. Conway

Je sais ! C'était sur la maladie d'Alzheimer !

(Rires.)

M. le Maire

J'avoue qu'elle est bonne !

M. Pinta

Qu'est-ce qu'il a dit ?

(Rires.)

M. le Maire

J'ai déjà oublié, je ne sais pas.

4.3 - Questions orales.

M. le Maire

Nous passons aux questions orales.

Il y a question orale de M. Fouliard.

Bonsoir, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 29 juin, à la question relative au délabrement des corniches des immeubles situés rue Noël-Pons, vous m'aviez répondu qu'ils appartenaient à la SEM.

Or, lors du Conseil Municipal du 10 avril, vous évoquiez, sur ces mêmes immeubles, lors du débat sur le budget, des travaux budgétés par la Ville pour « *une corniche à refaire sur un des immeubles nous – donc lui – appartenant* ».

Je vous demande donc de nous préciser laquelle de vos deux affirmations est exacte et de nous tenir informés sur la date desdits travaux qui n'ont pas été réalisés et ont nécessité la pose de filets de protection pour éviter que quiconque soit blessé par la chute de morceaux de béton.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Je vous confirme, Monsieur Fouliard, que les immeubles appartiennent bien à la SEM La Garenne-Colombes, qu'il est un petit peu exagéré de dire que parce que les travaux n'ont pas été effectués, la façade laisse tomber des morceaux de béton ; nous allons faire les travaux suite à la chute des morceaux de béton, ce qui est un peu différent, et, en attendant, nous avons mis les filets.

Nous avons fait une réunion avec les locataires il y a une dizaine de jours, avec Claudine Labrousse, et le lancement des travaux est prévu en juin pour six mois environ, ravalement complet des trois numéros, plus isolement toiture.

Merci infiniment à vous tous.

Rentrez bien !

La séance est levée à 23 heures 13.